

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-132 à 23-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, MM. GAUTIER, BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes SEGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. BIDAULT ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir Mme PERCHET
- Mme LÉMAN ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme LÉOSTIC
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-134 Avenant N°3 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

N° 23-134
AVENANT N°3 À LA CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE DE DÉPLOIEMENT ORT/ACV DE
LOUVIERS

RAPPORT

Mme Caroline ROUZÉE rapporte que la Ville de Louviers est engagée dans le programme « Action Cœur de Ville » depuis le 1^{er} octobre 2018.

Pour rappel, ce programme national vise à revitaliser ou à amplifier l'attractivité du centre-ville des villes moyennes. Il permet une action globale et transversale sur divers champs : urbanisme, aménagement, habitat, commerce, mobilités-déplacements, patrimoine, espaces publics, services et équipements publics, transition environnementale et smart city.

En outre, ce programme, par son approche partenariale, permet de réunir l'ensemble des acteurs publics ainsi que ceux reconnus d'utilité publique qui concourent à la politique d'attractivité du territoire. Il s'agit de l'Agglomération Seine-Eure, du Département de l'Eure, de l'Anah, de la Banque des Territoires, du groupe Action Logement, de l'EPFN, des chambres consulaires (CCI Portes de Normandie et CMA de l'Eure) ainsi que de la représentation locale de l'État (Préfecture de l'Eure et Sous-Préfecture des Andelys).

De plus, ce programme suit une logique de périmètre, avec un secteur qui concerne le centre-ville de Louviers ainsi qu'un deuxième secteur autour du Hub Expo & Congrès.

Ce programme devait s'arrêter en 2022. Le 7 septembre 2021, le Président de la République a acté sa prolongation jusqu'en 2026. Ainsi, la phase 1 (2018-2022) du programme ACV est terminée et une nouvelle, la phase 2 (2023-2026), vient de débuter.

Pour marquer cette nouvelle phase du programme, l'État et l'ANCT ont souhaité mettre l'accent sur la transition écologique, la sobriété foncière, le recyclage du foncier (notamment la reconquête de friches), les mobilités décarbonées ainsi que sur de nouveaux périmètres que sont les entrées de ville. Les deux périmètres déjà existants sont confirmés et actualisés.

Ainsi, Louviers s'est inscrit dans cette nouvelle phase du programme avec la tenue d'un Comité de projet ACV le 11 septembre 2023.

À cette occasion, la Ville a pu tirer le bilan de la phase 1 du programme, avec l'ensemble des partenaires. Ce même bilan (« *annexe 1 Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022* ») est détaillé dans le projet d'avenant n°3 à la convention

Accusé de réception
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers, annexé à la présente délibération.

Lors de ce Comité de projet, la Ville a souhaité inviter deux nouveaux partenaires à la démarche ACV : le groupe SNCF, représenté par la branche SNCF Immobilier et l'entreprise SAPN. Ces deux acteurs ont répondu favorablement à l'invitation et participeront à la stratégie d'attractivité du territoire, notamment dans le cadre de la mutation du nouveau quartier de la gare et des entrées de ville (chaussée du Vexin et rond-point du Becquet).

La Ville et les partenaires ont validé l'actualisation des deux périmètres existants (secteur ORT-ACV du cœur de ville et du secteur ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords) de l'ORT dans le cadre d'ACV. Ils ont également approuvé l'ajout de quatre nouveaux secteurs ORT-ACV. Il s'agit :

- du nouveau quartier de la gare
- de l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin,
- de l'entrée de ville du Becquet
- et de l'entrée de ville de la Ferme de la Londe.

Ces secteurs sont également présents dans l'annexe 3 à la présente délibération *Cartographie des nouveaux périmètres* et les justifications de ces actualisations/ajouts sont développées à l'article 4 *Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026* de l'annexe à la délibération.

La Ville a également modifié le programme d'actions, en ajoutant trois nouveaux projets qui concourent au renforcement de l'offre de services publics en matière de santé et de sécurité :

- Action 5.7 *Renforcement des moyens alloués au CHI de Louviers avec la labellisation « hôpital de proximité »* ;
- Action 5.9 *Création d'un local mutualisé Police Nationale-Police Municipale sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie.*

Ces ajouts ont été validés par les partenaires du programme.

Pour entamer le processus de validation de cet avenant n°3, la Ville de Louviers a sollicité le comité régional d'engagement du programme Action Cœur de Ville qui s'est réuni du 20 au 29 septembre 2023. Ce dernier est composé des représentants des partenaires du programme ACV au niveau régional. Il est composé de la Préfecture de Région, de la DREAL, de l'Anah, de la Banque des Territoires, du groupe Action Logement et de l'EPFN.

Ce comité a émis un avis favorable au profit de cet avenant n°3. A cette occasion, le préfet de Région, par un courrier du 12 octobre 2023, a salué les efforts de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure dans la mise en œuvre de leur stratégie d'attractivité du

territoire. Il invite également la collectivité et l'EPCI à poursuivre leurs efforts, sur la durée, dans le cadre de la phase 2 du programme.

Afin de finaliser le processus de validation et permettre ainsi la signature de cet avenant n°3 par l'ensemble des partenaires du programme ACV à Louviers, le Conseil municipal est invité à se prononcer en faveur dudit avenant.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L303-2 et L303-3,

Vu la circulaire n°IOML2312173J du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer relative au programme Action Cœur de Ville et à la mise en œuvre de la prolongation du programme en date du 24 mai 2023,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Louviers en date du 1^{er} octobre 2018,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT / Action Cœur de Ville de Louviers en date du 19 décembre 2019,

Vu la convention cadre pluriannuelle ACV-ORT, valant déploiement « Petites Villes de Demain » pour les communes de Pont-de-l'Arche, de Gaillon et du Val-d'Hazey ; valant avenant à la « convention cadre pluriannuelle ORT-ACV – avenant de déploiement de Louviers », du 19 décembre 2019 et valant avenant à la convention ACV ORT de l'Agglomération Seine-Eure relative à la Ville de Gaillon, en date du 15 décembre 2022,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT / ACV de Louviers relatif au volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers entre le groupe Action Logement, l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers, en date du 26 décembre 2022,

Considérant le projet d'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers, joint en annexe à la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du comité de projet Action Cœur de ville en date du 11 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du comité régional d'engagement du programme Action Cœur de Ville, consulté du 20 au 29 septembre 2023,

Considérant la volonté de la Municipalité d'accroître l'attractivité de son territoire et de maintenir la dynamique actuelle au profit des Lovériens,

APPROUVE le projet d'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers.

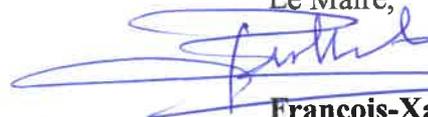
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant complémentaire à l'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT/ACV de Louviers qui n'engendrera pas de modifications substantielles quant à l'équilibre général du présent avenant n°3.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE DÉPLOIEMENT ORT / ACV DE LOUVIERS



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



ENTRE

- La Ville de Louviers, représentée par son Maire, M. François-Xavier PRIOLLAUD ;
- La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, représentée par son Président M. Bernard LEROY.

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

- L'État, ainsi que délégué local de l'ANAH, représenté par le Préfet du Département de l'Eure, M. Simon BABRE,
- Le Conseil Département de l'Eure (CD27), représenté par le Président, M. Alexandre RASSAËRT,
- L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), représentée, en application de la prorogation de la convention de délégation de compétence, par le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, M. Bernard LEROY,
- La Banque des Territoires-Caisse des Dépôts, représentée par le Directeur Régional, M. Frédéric NOËL,
- Le groupe Action Logement, représenté par le Président du Comité régional d'Action Logement (CRAL), M. Alain PIQUET,
- L'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), représenté par le Directeur Général, M. Gilles GAL,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Eure, représentée par le Président, M. Pascal CHEDEVILLE,
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) Portes de Normandie, représentée par le Président, M. Jean-Michel COSTASÈQUE.

ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

AINSI QUE

- Le groupe SAPN, représenté par le Responsable Normandie du groupe, M. Frédéric MICHEL,
- Le groupe SNCF, représenté par la Directrice Transition, RSE et Innovation de SNCF Immobilier, Mme Charlotte GIRERD.

ci-après, les autres **Partenaires locaux**.



Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Louviers en date du 1^{er} octobre 2018,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT / Action Cœur de Ville de Louviers en date du 19 décembre 2019,

Vu la convention d'OPAH de l'Agglomération Seine-Eure en date du 19 février 2020,

Vu la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers en date du 5 novembre 2021,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'OPAH de l'Agglomération Seine-Eure en date du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers en date du 26 juillet 2022,

Vu la convention cadre pluriannuelle ACV-ORT, valant déploiement « Petites Villes de Demain » pour les communes de Pont-de-l'Arche, de Gaillon et du Val-d'Hazey ; valant avenant à la « convention cadre pluriannuelle ORT-ACV – avenant de déploiement de Louviers », du 19 décembre 2019 et valant avenant à la convention ACV ORT de l'Agglomération Seine-Eure relative à la Ville de Gaillon, en date du 15 décembre 2022,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle de déploiement ORT / ACV de Louviers relatif au volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers entre le groupe Action Logement, l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers, en date du 26 décembre 2022,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers en date du 3 juillet 2023,

Vu l'avis favorable émis par le comité régional d'engagement du programme Action Cœur de Ville, consulté du 20 au 29 septembre 2023,

Vu la délibération n°..... du Conseil municipal de la Ville de Louviers, en date du..... 2023, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération n°..... du Conseil municipal de la Ville de Val-de-Reuil, en date du..... 2023, approuvant la modification de périmètre de l'ORT à l'échelle de l'EPCI,

Vu la délibération n°..... du Conseil municipal de la Ville de Pont-de-l'Arche, en date du..... 2023, approuvant la modification de périmètre de l'ORT à l'échelle de l'EPCI,

Vu la délibération n°..... du Conseil municipal de la Ville de Gaillon, en date du..... 2023, approuvant la modification de périmètre de l'ORT à l'échelle de l'EPCI,

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20231113-23-134-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023



Vu la délibération n°..... du Conseil municipal de la Ville du Val-d'Hazey, en date du..... 2023, approuvant la modification de périmètre de l'ORT à l'échelle de l'EPCI,

Vu la délibération n°..... du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, en date du2023, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération n°..... du Conseil départemental de l'Eure, en date du 2023, autorisant la signature du présent avenant.

Il est exposé ce qui suit :



Sommaire

Préambule.....	- 9 -
Article 1 : Engagement général des parties.....	- 9 -
Article 2 : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville	- 12 -
Article 3 : Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville	- 12 -
Article 4 : Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026	- 13 -
4.1. Anciens secteurs d'intervention	- 13 -
▪ Ancien secteur ORT-ACV du centre-ville de Louviers et son évolution	- 13 -
▪ Ancien secteur d'intervention ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords et son évolution	- 15 -
4.2. Nouveaux secteurs d'intervention	- 17 -
▪ Nouveau quartier de la gare	- 17 -
▪ Entrée de ville de la Chaussée du Vexin	- 17 -
▪ Entrée de ville du Becquet.....	- 19 -
▪ Entrée de ville de la Ferme de la Londe	- 19 -
4.3 Identification des nouveaux secteurs d'intervention	- 20 -
Article 5 : Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire	- 21 -
Article 6 : Lien avec la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers et ses avenants	- 21 -
Article 7 : Plan d'actions prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026	- 23 -
7.1 Plan d'actions global	- 23 -
7.2 Calendrier prévisionnel global des actions-projets ACV.....	- 25 -
Article 8 : Objectifs et modalités d'évaluation des projets	- 27 -
8.1 Calendrier.....	- 27 -
8.2 Méthode	- 27 -
8.3 Objectifs et questions évaluatives.....	- 27 -
8.4 Indicateurs retenus.....	- 28 -
Article 9 : Communication	- 30 -

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



Article 10 : Validation de l'avenant.....	- 30 -
Article 11 : Durée de l'avenant.....	- 30 -
Article 12 : Effets des articles de la convention initiale et des avenants n°1 et n°2	- 30 -
Article 13 : Modification de l'avenant	- 31 -
Article 14 : Disposition générale	- 31 -
Annexes	- 33 -
Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022	- 33 -
1. État d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'actions	- 33 -
▪ Actions livrées.....	- 33 -
▪ Actions en cours - financées.....	- 34 -
▪ Actions en cours	- 35 -
▪ Actions abandonnées	- 36 -
2. Bilan qualitatif du déploiement du programme.....	- 37 -
3. Bilan des interventions de la Banque des Territoires	- 41 -
Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'actions	- 42 -
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat.....	- 42 -
▪ Action A1.1 Suivi-animation de l'OPAH intercommunale	- 42 -
▪ Action A1.2 Suivi-animation de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers.....	- 43 -
▪ Action A1.3 Traitement de la copropriété dégradée insalubre du 20 rue du Quai	- 45 -
▪ Action A1.4 Rénovation du quartier Salengro Maupassant.....	- 46 -
▪ Action A1.5 Reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry	- 47 -
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	- 49 -
▪ Action A2.1 Mise en œuvre de la charte des enseignes	- 49 -
▪ Action A2.7 Aide à la transmission des entreprises	- 50 -
▪ Action 2.8 Accompagnement à la transition numérique	- 51 -
▪ Action A2.9 Stratégie de marketing territorial pour le centre-ville	- 52 -
▪ Action 2.10 Fonds municipal d'attractivité commerciale.....	- 53 -

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



▪	Action 2.11 Transformation d'un ancien local commercial (Tiers-lieu – Corner Normand).....	- 54 -
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	- 56 -
▪	Action 3. 1 Étude urbaine de requalification des boulevards (dont pistes cyclables).....	- 56 -
▪	Action 3.2 Étude de circulation et stationnement	- 57 -
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	- 59 -
▪	Action 4.1 Travaux de rénovation du kiosque de la Mairie.....	- 59 -
▪	Action 4.2 Diagnostic structure et rénovation du kiosque du jardin public	- 60 -
▪	Action 4.3 Plan Places et Placettes : 3 études d'aménagement pour les : Place du Champ de Ville, Place de la République, Place de la Porte de l'Eau.....	- 61 -
▪	Action 4.4 Plan Signalétique : mise en œuvre du jalonnement urbain.....	- 62 -
▪	Action 4.5 Plan Renouer avec l'Eure : aménagements d'espaces publics qualitatifs	- 64 -
▪	Action 4.6 Plan de Fleurissement 1 : étude Cour de la mairie	- 65 -
▪	Action 4.7 Plan de Fleurissement 2 : installation de jardinières en centre-ville	- 66 -
▪	Action 4.8 Plan de Fleurissement 3 : étude et requalification des entrées de ville	- 67 -
▪	Action 4.9 Plan Lumières : mise en lumière de sites et d'équipements publics.....	- 68 -
▪	Action 4.10 Plan Façade 2 : étude des façades ouest (rue du 11 Novembre 1918).....	- 69 -
▪	Action 4.11 Création d'un règlement local de publicité intercommunal.....	- 70 -
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville.....	- 72 -
▪	Action 5.1 Construction de la nouvelle école Jules Ferry.....	- 72 -
▪	Action 5.2 Plan Écoles 2 : étude des besoins de rénovation des écoles	- 73 -
▪	Action 5.3 Étude et travaux pour la création d'un skate-park.....	- 74 -
▪	Action 5.4.1 Reconversion du patrimoine Lovérien : Manoir de Bigards.....	- 75 -
▪	Action 5.4.2 Reconversion du patrimoine lovérien : Maison Condorcet.....	- 78 -
▪	Action 5.5 Étude pour la délocalisation des réserves des collections du musée de Louviers	- 79 -
▪	Action 5.6 Plan école phase 3 : rénovation des groupes scolaires	- 80 -
▪	Action 5.7 Projet de renforcement des moyens alloués au CHI de Louviers avec la labellisation « hôpital de proximité »	- 81 -

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



- Action 5.8 Projet de création d'une Maison des femmes - 82 -
- Action 5.9 Projet de création d'un local mutualisé Police Nationale-Police Municipale sur l'ilot de l'ancienne gendarmerie - 83 -
- Axe transversal Transition environnementale - 85 -
- Action T1.1 Étude urbaine de résilience - 85 -
- Axe transversal Smart City - 87 -
- Action T1.2 Développement d'un outil de démocratie participative avec Orange - 87 -
- Annexe 3 : Cartographie des nouveaux périmètres - 89 -
- Nouveau secteur ORT-ACV du Cœur de ville - 89 -
- Nouveau secteur ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords - 90 -
- Secteur ORT-ACV Nouveau quartier de la gare - 91 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin - 92 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville du Becquet - 93 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Ferme de la Londe - 94 -
- Annexe 4 : Listing des adresses incluses dans les nouveaux périmètres - 95 -
- Nouveau secteur ORT-ACV du Cœur de ville - 95 -
- Nouveau secteur ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords - 99 -
- Secteur ORT-ACV du Nouveau quartier de la gare - 100 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin - 100 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville du Becquet - 101 -
- Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Ferme de la Londe - 101 -



Préambule

Le présent avenant fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la Ville de Louviers, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant n°1 en date du 19 décembre 2019, établi pour la période 2018-2022, dont il produit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les Villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'actions Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la Ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des Villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la Ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville, dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1 : Engagement général des parties

La signature du présent avenant réaffirme l'engagement de la Ville de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV), engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'actions, aux grandes orientations prioritaires, définies au niveau national.

La signature de cet avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – État, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires, dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'État mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local.

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20231113-23-134-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023



L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

La Banque des Territoires, partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). Celle-ci a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Ainsi, elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. En outre, la Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Pour la Ville de Louviers, elle mobilisera son ingénierie, avec le Directeur de projet ACV identifié ainsi que tous les services et agents qui ont un impact sur le développement et l'attractivité de Louviers. En outre, elle sanctuarisera des financements en matière de fonctionnement et d'investissement, pour les projets portés dans le cadre d'ACV. Le Directeur de projet sera à l'écoute et répondra aux demandes et interrogations des partenaires afin de maintenir la dynamique et surmonter d'éventuelles difficultés.

S'agissant de l'Agglomération Seine-Eure, elle mobilisera son ingénierie en matière d'habitat, d'urbanisme, d'aménagement, de développement économique ainsi qu'en matière de mobilités. En outre, elle contribuera financièrement notamment aux projets d'aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers, aux projets de requalification d'espaces publics et de voirie ainsi que par le versement d'aides directes aux commerçants et entrepreneurs du territoire.

Concernant le Département de l'Eure, il mobilisera ses financements d'aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers, et également son ingénierie. De plus, il contribuera aux requalifications de voiries dont il est le propriétaire dans le but d'accroître, de diversifier et de sécuriser les déplacements sur le territoire.



Pour le groupe Action Logement, ce dernier s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I. La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés, pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité. Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1 Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national, dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Pour l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN), il se rendra disponible et à l'écoute des besoins de requalification, de recyclage et de portage de la Ville de Louviers, dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers, ainsi que pour tout besoin exprimé, en matière immobilière, dans le cœur de ville. Il sera aussi facilitateur et réactif pour les projets ACV dont il a déjà le portage.

Pour les chambres consulaires, CCI Portes de Normandie et CMA de l'Eure, elles apporteront leur soutien à tout projet contribuant à l'attractivité commerciale, artisanale et économique dans le cœur de ville.

S'agissant du groupe SAPN, il se rendra disponible et ouvert à des projets de requalification des entrées de ville de Louviers, notamment celle à la sortie de la N154 et celle du rond-point du Becquet et apportera sa contribution à l'attractivité du territoire.

Enfin, concernant le groupe SNCF, il veillera à la feuille de route et à entretenir la dynamique, avec l'ensemble des partenaires, pour permettre la réouverture de la gare à Louviers, dans le but de dynamiser l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin et le nouveau quartier de la gare en pleine mutation. Il sera aussi à l'écoute de toute opportunité présentée par la Ville de Louviers et/ou l'Agglomération Seine-Eure quant au déploiement de mobilités douces et décarbonées sur des emprises foncières lui appartenant.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



Article 2 : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Louviers s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville, en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Ville. Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le Préfet de Département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du Directeur de projet ACV de Louviers :

Thomas LEBARQUE // Thomas.lebarque@ville-louviers.fr // 02 32 09 59 86 // 07 72 50 78 36

Article 3 : Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La Ville de Louviers s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Ville de Louviers réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle. Une fois le plan d'actions validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.



Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement. Il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'État et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4 : Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les anciens périmètres d'actions de l'ORT et d'ACV pour la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine-Eure, produisant leurs effets sur la période 2018-2022, sont rappelés ci-dessous.

En outre, les modifications apportées aux périmètres existants sont développées dans les paragraphes du sous article « 4.1 Anciens secteurs d'intervention ». Les nouvelles cartographies des deux périmètres, couvrant la période 2023-2026, sont présentées à l'annexe 3.

S'agissant des nouveaux secteurs d'intervention de l'ORT et d'ACV, les justifications sont développées dans les paragraphes du sous article « 4.2 Nouveaux secteurs d'intervention ». Les cartographies de ces quatre nouveaux périmètres, couvrant la période 2023-2026, sont présentées à l'annexe 3.

Enfin, les cartographies et le listing des adresses, présentées à l'annexe 3 se substituent de plein droit aux périmètres de l'ORT et d'ACV, couvrant la période 2018-2022, mentionnés dans les paragraphes du sous article « 4.1 Anciens secteurs d'intervention ».

4.1. Anciens secteurs d'intervention

- **Ancien secteur ORT-ACV du centre-ville de Louviers et son évolution**

L'ancien secteur ORT-ACV du cœur de ville de Louviers intègre le cœur historique et commerçant, avec la ceinture des boulevards (Crosne, Maréchal Joffre, Jules Ferry et Georges Clémenceau). Sa cartographie est visible ci-dessous.



Au sud, l'ancien périmètre comprend l'intersection de la rue de Beaulieu et de la rue Edouard Pelletier, en passant par la Place du Champ de Ville, et s'arrête à l'intersection du Square Albert 1^{er} et du Boulevard Georges Clémenceau.

S'agissant de son évolution, à l'ouest, le nouveau périmètre ORT-ACV du cœur de ville intègre l'ensemble de la rue des Fougères et de la rue de Beaulieu pour permettre une cohérence du périmètre dans ce secteur.

En outre, au nord, le nouveau périmètre intègre également l'ensemble de la rue du 11 novembre 1918 (deux côtés), la rue des Martyrs de la Résistance, la rue Angélique Vignon, la rue du Docteur Blanchet, l'intersection de la rue du Docteur Blanchet et de la rue Saint-Germain, ainsi qu'une partie de la rue de l'Église Saint-Germain pour le site du Moulin Vert. Cette modification permet de prendre en compte la dynamique de projets et la requalification sur l'ensemble de la rue du 11 novembre, intégrée à Seine-Eure-Avenue.

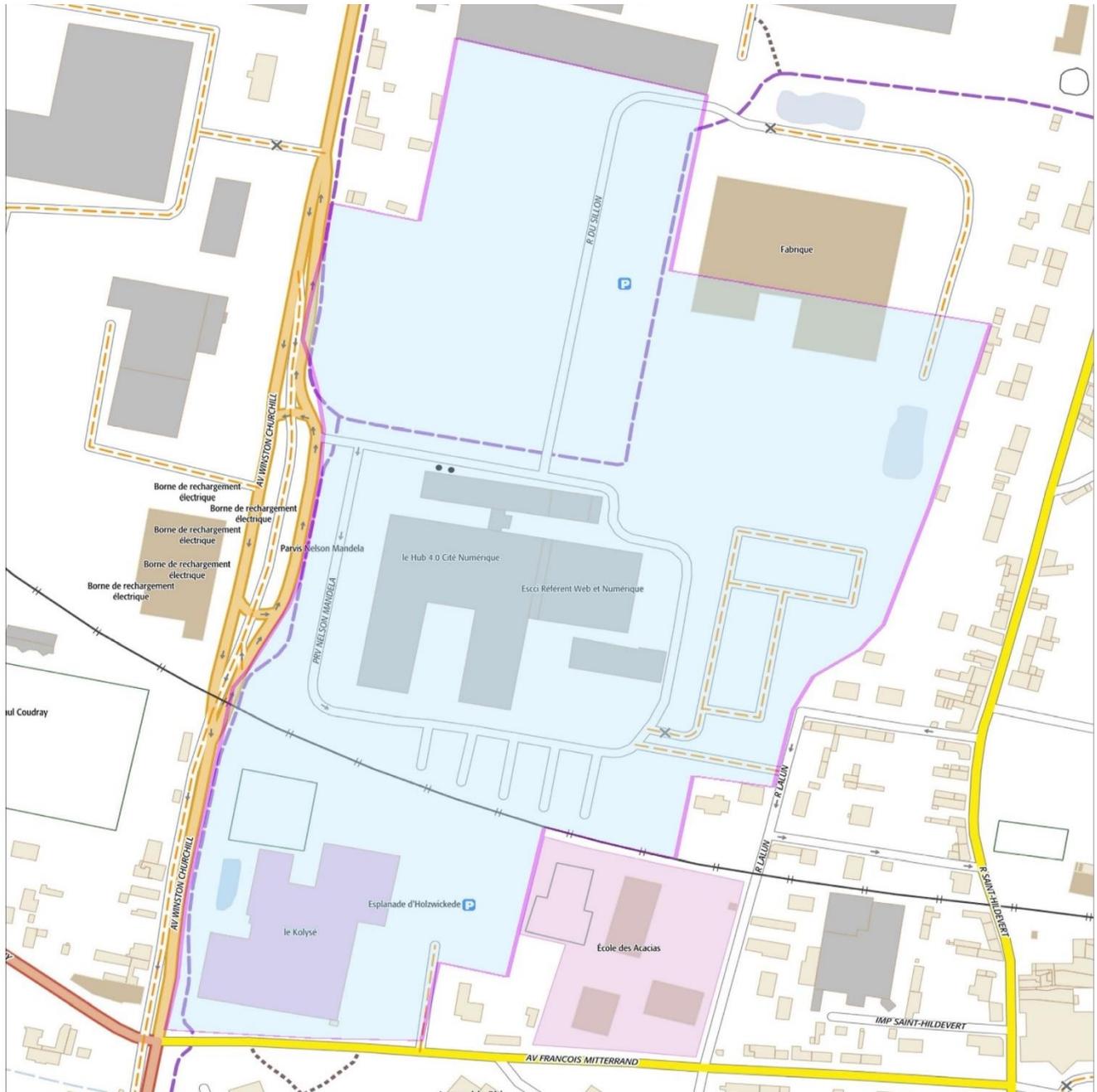
Enfin, au sein du Quartier Salengro Maupassant, le nouveau périmètre comprend l'espace public au nord à valoriser et requalifier.

- ***Ancien secteur d'intervention ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords et son évolution***

L'ancien secteur ORT-ACV du Hub Expo & Congrès et ses abords intègre un pôle de développement économique pour la Ville et l'Agglomération.

Il comprend principalement des parcelles pour le développement du Hub et pour de nouvelles activités économiques.

En outre, ce secteur inclue l'ancien Kolysé qui accueillera également de l'activité économique pour permettre sa reconversion. La cartographie de ce secteur d'intervention est visible ci-dessous.



S'agissant de son évolution, au nord, le nouveau périmètre ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords, comprend plusieurs terrains, actuellement bâtis, qui sont en voie d'acquisition par l'Agglomération Seine-Eure pour y développer de l'activité économique. Ces acquisitions renforceront dans ce secteur la constitution d'un pôle économique, tourné vers l'industrie et la production de biens de haute valeur ajoutée pour Louviers et l'Agglomération Seine-Eure.

En outre, au nord, le nouveau périmètre s'étend jusqu'à une partie de la rue des Entrepôts, en vue d'une acquisition par la Ville, pour permettre la création d'un site d'hébergement des réserves du Musée de Louviers.

Reçu en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



À l'est, le nouveau périmètre intègre l'ensemble du parcellaire de la manufacture Hermès, dans une logique de cohérence entre le bâti et le tracé du périmètre.

Enfin, au sud, le nouveau périmètre intègre l'ensemble de l'ancienne ligne de chemin de fer de la SNCF jusqu'à la rue Lalun, dans l'optique de création d'une voie verte et de renforcer le maillage cyclable sur Louviers.

4.2. Nouveaux secteurs d'intervention

Ces nouveaux secteurs d'intervention concernent quatre nouveaux périmètres : le nouveau quartier de la gare ; l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin ; l'entrée de ville du Becquet ainsi que l'entrée de ville de la Ferme de la Londe.

- **Nouveau quartier de la gare**

Dans l'optique du retour annoncé du train Rouen-Louviers à horizon 2027-2030, en lien avec le groupe SNCF et la Région Normandie, la Ville de Louviers ainsi que l'Agglomération Seine-Eure souhaitent mettre l'accent sur ce nouveau secteur.

En effet, le nouveau quartier de la gare est un secteur en pleine mutation, déjà largement urbanisé et en plein renouvellement urbain. De nombreux projets immobiliers commencent à voir le jour ou sont déjà en cours. Ce quartier comprend également des enjeux de dépollution et de relocalisation d'activités économiques.

D'autre part, ce quartier en devenir, verra ses flux de déplacements augmenter et plus particulièrement ceux liés au train, aux mobilités douces et décarbonnées. Outre les flux domicile-travail, les flux liés aux activités sportives et ludiques seront accrus de telle sorte à créer un véritable pôle de loisirs dans ce secteur.

Ces nouveaux flux permettront de créer une nouvelle centralité au sein de ce quartier. Dans le même temps, cette nouvelle dynamique de flux bénéficiera également au périmètre cœur de ville de Louviers en raison de la proximité géographique de ces deux secteurs (les deux secteurs étant à environ 10 minutes à pied l'un de l'autre).

Pour soutenir et accélérer le retour du train dans ce quartier, la Ville et l'EPCI, s'associant aux deux partenaires susmentionnés, mettront tous les moyens nécessaires en œuvre pour y parvenir.

Ce nouveau quartier sera aussi ambitieux en matière d'espaces publics, avec l'émergence d'un parc urbain végétalisé pour créer un véritable lieu de vie et des aménités, dans ce secteur.

- **Entrée de ville de la Chaussée du Vexin**

Dans le prolongement du nouveau quartier de la gare, la Chaussée du Vexin constitue une première entrée de ville à enjeux.

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20231113-23-134-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023



En effet, elle concentre des enjeux de mobilités, de gestion des flux, de relocalisations d'activités économiques et d'habitat ancien. Ce secteur, largement urbanisé, est également en renouvellement urbain avec des projets immobiliers à venir.

En matière de mobilités, cette entrée de ville est d'ores et déjà confrontée à un trafic automobile et routier important avec la jonction de plusieurs axes : la sortie de la N154, la route départementale 313, la voie Eric Tabarly ainsi que la Chaussée du Vexin. La congestion au niveau de la sortie de l'autoroute est déjà bien présente et risque fortement de s'accroître dans le temps du fait d'un apport de population supplémentaire sur ce secteur.

En outre, l'amélioration du paysage et du cadre de vie à cet endroit constitue un enjeu avec des cheminements doux à améliorer, une action en faveur de la végétalisation à amplifier et assurer une meilleure connexion de chaque côté de l'autoroute (entre la voie Eric Tabarly et le passage de la Girafe) de telle sorte à améliorer la continuité territoriale de la commune.

S'agissant des activités économiques présentes, elles sont orientées vers la réparation automobile et le stockage de matériaux. Ainsi, il y a un enjeu de dépollution lorsque les activités seront relocalisées ailleurs pour permettre un recyclage foncier et le traitement des sols.

D'autre part, quant à l'habitat, le secteur comprend aujourd'hui un tissu pavillonnaire plus ou moins vieillissant qu'il convient d'investiguer pour assurer une meilleure occupation du foncier.

Dès lors, pour traiter les enjeux en matière de mobilités, la Ville et l'Agglomération Seine-Eure, pourront compter sur l'implication de la SAPN et du Département de l'Eure.

Pour le volet économique, la Ville pourra compter sur l'Agglomération Seine-Eure dans le but de créer une nouvelle offre de commerces et services, tout en préservant la densité et la diversité commerciale au sein du cœur de ville.

S'agissant de la végétalisation, la dépollution et l'amélioration du cadre de vie, la Ville pourra compter sur l'implication de l'Agglomération Seine-Eure et de l'EPFN.

Enfin, pour le volet habitat, la Ville pourra compter également sur l'Agglomération Seine-Eure, l'Anah et Action Logement.

Les actions qui sont et qui seront menées sur ce secteur auront une retombée positive sur le nouveau quartier de la gare de telle sorte à ne pas créer un secteur délaissé à proximité de la nouvelle gare.

Dans le même temps, les nouveaux programmes immobiliers apporteront de nouveaux habitants qui pourront se déplacer facilement avec des connexions douces et décarbonnées. Cet apport de population permettra également de soutenir les commerces et services du cœur de ville.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



- **Entrée de ville du Becquet**

Présente au sud-est de la commune, l'entrée de ville du Becquet constitue une deuxième entrée de ville à enjeux.

En effet, ce secteur est avant tout un pôle commercial qui vit indépendamment du centre-ville de Louviers et qui ne génère aucune concurrence avec ce dernier. Ce secteur est davantage déconnecté du reste de la commune, étant donné la présence de la N154, avec des bretelles d'entrées et de sorties, qui matérialisent une rupture géographique.

En outre, c'est un carrefour de flux de déplacements avec la présence de deux ronds-points : Folleville et Becquet. Le premier absorbe les flux provenant du centre-ville de Louviers et plus largement ceux de l'ouest de la commune. Le second, quant à lui, canalise les flux provenant de l'est de la commune, d'Heudebouville, du sud de l'Agglomération Seine-Eure, et plus largement de l'Agglomération d'Évreux.

D'autre part, de l'autre côté de la N154, en direction du centre-ville, le secteur comprend une friche industrielle, qui a été traitée par l'EPFN dans le cadre d'un contrat de plan Interrégional État Région (CPIER). La Ville et son intercommunalité souhaitent favoriser un développement urbain mixte (habitat, équipements, activité économique et cadre de vie de qualité) et maîtrisé sur ce site, respectant les contraintes environnementales et d'artificialisation.

Dès lors, pour traiter les enjeux en matière de mobilités, la Ville et l'Agglomération Seine-Eure, pourront compter sur l'implication de la SAPN et du Département de l'Eure afin d'accroître la fluidité des flux de déplacements.

Pour le volet économique, la Ville pourra compter sur l'Agglomération Seine-Eure dans le but de consolider et densifier l'offre existante, tout en préservant la densité et la diversité commerciale au sein du cœur de ville.

S'agissant des espaces publics, aux abords du Becquet, la Ville et l'Agglomération ambitionnent une végétalisation, notamment de la passerelle pour améliorer le cadre de vie et ainsi poursuivre le programme de végétalisation des ronds-points et leurs abords.

Enfin, s'agissant de la friche Audresset, la Ville et l'Agglomération pourront compter sur l'EPFN, l'État ainsi que la Région Normandie pour faciliter son développement.

- **Entrée de ville de la Ferme de la Londe**

Présente au nord-ouest de la commune, l'entrée de ville de la Ferme de la Londe constitue une troisième et dernière entrée de ville à enjeux.

En effet, ce secteur en devenir, au nord, est couvert par une OAP au sein du PLUiH de l'Agglomération Seine-Eure.



Celle-ci prévoit un développement urbain maîtrisé et mixte, comprenant du logement, de l'activité économique et une zone préservée de toute urbanisation à proximité de la forêt de Bord.

En outre, c'est un carrefour de flux de déplacements avec la présence d'un axe structurant et d'une route départementale très empruntée. D'un côté, l'avenue Winston Churchill, intégrée à Seine-Eure-Avenue, constitue cet axe structurant qui permet d'assurer une fluidité au sein du pôle urbain Louviers-Incarville-Le-Vaudreuil-Val-de-Reuil. De l'autre, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny est une route départementale (RD313) qui absorbe des flux provenant du nord-ouest de l'Agglomération Seine-Eure. Cette route nécessite des investissements pour mieux sécuriser les automobilistes qui circulent et qui stationnent ainsi que les piétons et cyclistes qui l'empruntent.

D'autre part, en matière d'équipement public, la Ville souhaite relocaliser son stade (Stade Michel Coudray) au sein de ce secteur pour libérer du foncier sur Seine-Eure-Avenue afin d'y développer de l'habitat.

Dès lors, pour traiter les enjeux en matière de mobilités, la Ville et l'Agglomération Seine-Eure, pourront compter sur le Département de l'Eure afin de sécuriser les déplacements. De plus, la Ville et l'Agglomération souhaitent mettre l'accent sur le développement des mobilités douces dans ce secteur. L'utilisation de l'ancienne voie de chemin de fer de la SNCF pour y créer une voie verte et la connecter à la voie verte « la Seine à vélo » est projetée. Dans le même temps, dans le cadre du plan vélo de l'Agglomération, un itinéraire cyclable permettra de connecter le sud de Pont-de-l'Arche, la commune de Terres-de-Bord et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Louviers.

Concernant le volet économique, la Ville pourra compter sur l'Agglomération Seine-Eure dans le but de densifier l'offre existante, tout en préservant la densité et la diversité commerciale au sein du cœur de ville.

Pour le cadre de vie, l'urbanisation au sein même de l'OAP sera largement maîtrisée afin de laisser une large place aux espaces naturels, tout ayant la volonté de créer un nouveau lieu de vie, capable d'attirer des salariés de la zone d'activité économique de la Fringale ainsi que les habitants du QPV Acacias - La Londe - Les Oiseaux.

Enfin, s'agissant de la relocalisation du stade et ainsi accroître sa fréquentation, la Ville pourra compter sur les moyens humains et financiers de l'Agglomération Seine-Eure et sur tout autre partenaire, susceptible de soutenir le développement d'activité ludique et sportive.

4.3 Identification des nouveaux secteurs d'intervention

Les cartographies des nouveaux secteurs (centre-ville ; Hub Expo & Congrès avec ses abords ; nouveau quartier de la gare ; entrée de ville de la Chaussée du Vexin ; entrée de ville du Becquet ; entrée de ville de la Ferme de la Londe) sont présentes à l'annexe 3.



Article 5 : Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée le 19 décembre 2019 par la Ville de Louviers et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

À ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent les secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV. Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification. En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

À ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Article 6 : Lien avec la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers et ses avenants

L'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers a pour ambition d'engager un processus de réhabilitation du parc privé afin de contribuer au renforcement de l'attractivité du centre-ville de Louviers, tout en favorisant des parcours résidentiels diversifiés et choisis. Ce dispositif vient compléter la palette d'outils dont le territoire se dote dans le cadre d'une stratégie globale de revitalisation.

L'intervention sur le parc privé doit permettre d'améliorer l'offre privée existante, de traiter les situations d'habitat dégradé et de remettre sur le marché de nouveaux logements, par la résorption de la vacance de logements, ou par le soutien à la transformation d'usage.



En outre, pour mener à bien cette intervention, trois acteurs agissent de concert : la Maison de l'Habitat de l'Agglomération Seine-Eure, le directeur de projet Action Cœur de Ville ainsi que l'opérateur Citémétrie.

L'OPAH-RU revêt cinq enjeux qui sont développés dans la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers : urbain, immobilier, améliorer la performance énergétique et lutter contre l'habitat indigne et permettre le renouvellement urbain.

De plus, l'OPAH-RU vise à répondre aux enjeux identifiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle :

- l'amélioration des logements occupés notamment dans les petits immeubles collectifs ;
- la production d'une nouvelle offre de logements dans l'existant par la reconquête des friches et bâtis vacants ;
- la valorisation des façades participant à l'amélioration du cadre de vie.

L'OPAH-RU vise à accompagner plusieurs publics cibles :

- les propriétaires occupants et accédants à la propriété ;
- les propriétaires bailleurs, déjà propriétaires ou investisseurs ;
- les syndicats de copropriétaires ;
- les locataires.

Pour que l'OPAH-RU ait une action globale et transversale, elle a vocation à agir sur dix volets, qui sont développés dans la convention d'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers : urbain, foncier, immobilier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, copropriétés, énergie et précarité énergétique, autonomie, social, patrimonial, économique et développement territorial.

Enfin, cette convention d'OPAH-RU et les avenants qui en découlent, constituent une action majeure dans le cadre de l'axe 1 du programme ACV de Louviers. La convention ainsi que les avenants sont directement rattachés au présent avenant puisque la convention d'OPAH-RU s'adosse au périmètre ORT/ACV du centre-ville de Louviers. Ce lien direct permet une cohérence, une clarté et une lisibilité pour les partenaires, les acteurs publics et la population.

Article 7 : Plan d'actions prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

7.1 Plan d'actions global

Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	
A1.1	Suivi-animation de l'OPAH intercommunale
A1.2	Suivi-animation de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers
A1.3	Traitement de la copropriété dégradée insalubre du 20 rue du Quai
A1.4	Rénovation du quartier Salengro-Maupassant
A1.5	Reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	
A2.1	Mise en œuvre de la charte des enseignes
A2.7	Aide à la transmission des entreprises
A2.8	Accompagnement à la transition numérique
A2.9	Stratégie de marketing territorial pour le centre-ville
A2.10	Fonds municipal d'attractivité commerciale
A2.11	Transformation d'un ancien local commercial (Tiers-lieu-Corner Normand)
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	
A3. 1	Étude urbaine de requalification des boulevards (dont pistes cyclables)
A3.2	Étude de circulation et stationnement
Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	
A4.1	Travaux de rénovation du kiosque de la Mairie
A4.2	Diagnostic structure et rénovation du kiosque du jardin public
A4.3	Plan Places et Placettes : 3 études d'aménagement pour les : Place du Champ de Ville, Place de la République, Place de la Porte de l'Eau.
A4.4	Plan Signalétique : mise en œuvre du jalonnement urbain

A4.5	Plan Renouer avec l'Eure : aménagements d'espaces publics qualitatifs
A4.6	Plan de Fleurissement 1 : étude Cour de la mairie
A4.7	Plan de Fleurissement 2 : installation de jardinières en centre-ville
A4.8	Plan de Fleurissement 3 : étude et requalification des entrées de ville
A4.9	Plan Lumières : mise en lumière de sites et d'équipements publics
A4.10	Plan Façade 2 : étude des façades ouest (rue du 11 Novembre 1918)
A4.11	Création d'un règlement local de publicité intercommunal
Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville	
A5.1	Construction de la nouvelle école Jules Ferry
A5.2	Plan Écoles 2 : étude des besoins de rénovation des écoles
A5.3	Étude et travaux pour la création d'un skate-park
A5.4.1	Reconversion du patrimoine Lovérien : Manoir de Bigards
A5.4.2	Reconversion du patrimoine Lovérien : Maison Condorcet
A5.5	Étude pour la délocalisation des réserves des collections du musée de Louviers
A5.6	Plan école phase 3 : rénovation des groupes scolaires
A5.7	Projet de renforcement des moyens alloués au CHI de Louviers avec la labellisation « hôpital de proximité »
A5.8	Projet de création d'une Maison des femmes
A5.9	Projet de création d'un local mutualisé Police Nationale-Police Municipale sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie
Axe transversal Transition environnementale	
T1.1	Étude urbaine de résilience
Axe transversal Smart City	
T1.2	Développement d'un outil de démocratie participative avec Orange

Intitulé actions	Phase 2																	
	2023						2024				2025				2026			
	Janv/Fév	Mars/Av	Mai/Juin	Juil/Août	Sept/Oct	Nov/Déc	Janv/Fév	Mars/Av	Mai/Juin	Juil/Août	Sept/Oct	Nov/Déc	Janv/Fév	Mars/Av	Mai/Juin	Juil/Août	Sept/Oct	Nov/Déc
AXE 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat																		
A1.1 Suivi-animation de l'OPAH intercommunale																		
A1.2 Suivi-animation de l'OPAH-RU Cœur de ville de Louviers																		
A1.3 Traitement de la copropriété dégradée insalubre du 20 rue du Quai																		
A1.4 Rénovation du quartier Salengro-Maupassant																		
A1.5 Reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry																		
AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré																		
A2.1 Mise en oeuvre de la charte des enseignes																		
A2.7 Aide à la transmission des entreprises																		
A2.8 Accompagnement à la transition numérique																		
A2.9 Stratégie de marketing territorial pour le centre-ville																		
A2.10 Fonds municipal d'attractivité commerciale																		
A2.11 Transformation d'un ancien local commercial (Tiers-lieu-Corner Normand)																		
AXE 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées																		
A3.1 Étude urbaine de requalification des boulevards (dont pistes cyclables)																		
A3.2 Étude de circulation et stationnement																		
AXE 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager																		
A4.1 Travaux de rénovation du kiosque de la Mairie																		
A4.2 Diagnostic structure et rénovation du kiosque du jardin public																		
A4.3 Plan Places et Placettes : 3 études d'aménagement pour les : Place du Champ de Ville, Place de la République, Place de la Porte de l'Eau																		
A4.4 Plan Signalétique : mise en oeuvre du jalonnement urbain																		
A4.5 Plan Renouer avec l'Eure : aménagements d'espaces publics qualitatifs																		
A4.6 Plan de Fleurissement 1 : étude Cour de la mairie																		
A4.7 Plan de Fleurissement 2 : installation de jardinières en centre-ville																		
A4.8 Plan de Fleurissement 3 : étude et requalification des entrées de ville																		
A4.9 Plan Lumières : mise en lumière de sites et d'équipements publics																		
A4.10 Plan Façade 2 : étude des façades ouest (rue du 11 Novembre 1918)																		
A4.11 Création d'un règlement local de publicité intercommunal																		
AXE 5 Constituer un socle de services dans chaque ville																		
A5.1 Construction de la nouvelle école Jules Ferry																		
A5.2 Plan Ecoles 2 : étude des besoins de rénovation des écoles																		
A5.3 Étude et travaux pour la création d'un skate-park																		
A5.4.1 Reconversion du patrimoine Lovérien : Manoir de Bigards																		
A5.4.2 Reconversion du patrimoine Lovérien : Maison Condorcet																		
A5.5 Étude pour la délocalisation des réserves des collections du musée de Louviers																		
A5.6 Plan école phase 3 : rénovation des groupes scolaires																		
A5.7 Projet de renforcement des moyens alloués au CHI de Louviers avec la labellisation « hôpital de proximité »																		
A5.8 Projet de création d'une Maison des femmes																		
A5.9 Projet de création d'un local mutualisé Police Nationale-Police Municipale sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie																		
AXE TRANSVERSAL Transition environnementale																		
T1.1 Étude urbaine de résilience																		
AXE TRANSVERSAL Smart City																		
T1.2 Développement d'un outil de démocratie participative avec Orange																		



Article 8 : Objectifs et modalités d'évaluation des projets

8.1 Calendrier

Concernant le processus d'évaluation, la Ville de Louviers, en lien avec l'Agglomération Seine-Eure, envisage de réaliser chaque année une évaluation synthétique avec les indicateurs retenus ci-dessous (8.4). Cette liste est non exhaustive et pourra être amendée et complétée au fil de la démarche.

8.2 Méthode

Pour cette année 2023, le Directeur de projet ACV invitera a minima l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure et l'État à la fin de l'année pour dérouler les futures échéances de l'évaluation globale de la démarche.

Puis, chaque année, il y aura a minima une réunion d'évaluation de la démarche ACV, avec l'ensemble des parties prenantes et concernées par le programme.

Enfin, à la fin de l'année 2026, fin annoncée du programme ACV, il y aura une réunion finale, avec une synthèse de l'ensemble des évaluations déjà produites, depuis le lancement de la démarche ACV en 2018.

Le Directeur de projet ACV pilotera donc la démarche en régie, avec les partenaires du programme ACV.

8.3 Objectifs et questions évaluatives

L'évaluation a pour but de souligner les impacts positifs ainsi que les pistes d'amélioration, avec l'ensemble des partenaires du programme ACV.

En outre, elle a pour objectif de recenser les avis des partenaires quant à l'avancement des projets et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

S'agissant des questions évaluatives, les partenaires et la Ville de Louviers, en lien avec l'Agglomération Seine-Eure, tenteront de répondre a minima aux questions suivantes :

- quels projets/actions contribuent le plus à l'attractivité de Louviers ?
- comment communiquer davantage sur les effets bénéfiques d'Action Cœur de Ville au niveau local vis-à-vis de la population ?
- quels indicateurs déjà recensés vous apparaissent comme étant les plus pertinents et pour quelles raisons ?
- quels nouveaux indicateurs mériteraient d'être pris en compte, avec quelles sources et pour quelles raisons ?

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

-quel est selon vous la bonne fréquence pour évaluer la démarche globale ?

Cette liste de questions est non exhaustive. Elle pourra être amendée et complétée au fil de la démarche.

8.4 Indicateurs retenus

La liste des indicateurs ci-dessous est non exhaustive. Elle pourra être amendée et complétée au fil de la démarche.

Axe concerné	Indicateurs retenus	Source
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Nombre de logements construits par année	Nombre de permis de construire délivré / Ville de Louviers – Agglomération Seine-Eure
	Nombre d'adresses sorties de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers par année	Ville de Louviers
	Nombre de logements vacants par année	INSEE – Observatoire de l'habitat de l'Agglomération – Recensement Ville de Louviers
	Nombre de logements démolis en centre-ville par année	Nombre de permis de démolir / Ville de Louviers – Agglomération Seine-Eure
	Nombre de logements subventionnés par Action Logement par année	Action Logement
	Nombre de logements subventionnés par l'Anah par année	Anah locale – Agglomération Seine-Eure
	Évolution du taux de logements vacants	ANCT – DHUP
	Taux de vacance des locaux commerciaux par année	Observatoire du commerce – Ville de Louviers

Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Nombre de locaux commerciaux vacants par année	Observatoire du commerce – Ville de Louviers
	Taux d'enseignes nationales – internationales par année	Observatoire du commerce – Ville de Louviers
	Nombre de manifestations commerciales par année	Recensement Ville de Louviers
	Nombre de dossiers financés par le Fonds municipal d'attractivité commerciale par année	Recensement Ville de Louviers
	Nombre de nouveaux commerces par année	Observatoire du commerce – Ville de Louviers
	Nombre de fermetures de commerces par année	Observatoire du commerce – Ville de Louviers
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Évolution du nombre de kilomètres de pistes cyclables / voie verte	Agglomération Seine-Eure
	Évolution de la fréquentation de lignes de TC desservant le centre-ville	Agglomération Seine-Eure
	Évolution de la fréquentation des vélos électriques en libre-service	Agglomération Seine-Eure
	Nombre d'utilisations des racks à vélos par année	Agglomération Seine-Eure
Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Nombre de façades réhabilitées dans le centre-ville par année	Ville de Louviers
	Nombre de dossiers financés par la DRAC Normandie dans le centre-ville par année	UDAP de l'Eure – Ville de Louviers
	Nombre de dossiers financés pour de la végétalisation / renaturation d'espaces par année	Ville de Louviers – Agglomération Seine-Eure
Axe 5 Constituer un	Fréquentations des équipements culturels de la Ville par année	Ville de Louviers



socle de services dans chaque ville	Nombre d'équipements culturels faisant l'objet d'investissements par année	Ville de Louviers
	Nombre d'équipements scolaires faisant l'objet d'investissements par année	Ville de Louviers
	Typologie des travaux engagés pour les équipements culturels et scolaires chaque année	Ville de Louviers

Article 9 : Communication

Chacune des parties signataires au présent avenant s'engage à communiquer sur les projets mentionnés la concernant et à apposer les logos des partenaires associés pour le projet ou l'action ciblée, sur tous les supports mobilisables.

Article 10 : Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en Conseil municipal ainsi qu'en Conseil communautaire.

La Ville de Louviers et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'engagent à présenter le présent avenant au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie du présent avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT. Chaque signataire au présent avenant dispose de son propre exemplaire.

Article 11 : Durée de l'avenant

Le présent avenant est conclu de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 12 : Effets des articles de la convention initiale et des avenants n°1 et n°2

Les effets ainsi que les articles du présent avenant se substituent à ceux de la convention initiale ainsi qu'à ceux de l'avenant n°1. Les effets du présent avenant débutent à compter de la date de signature.

Les effets et articles de l'avenant n°2 perdurent de telle sorte à maintenir le partenariat approfondi entre la Ville de Louviers, l'Agglomération Seine-Eure et le groupe Action Logement dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



Cet avenant n°2 est rattaché directement à la convention cadre pluriannuelle ACV-ORT de l'Agglomération Seine-Eure, en date du 15 décembre 2022, valant déploiement « Petites Villes de Demain » pour les communes de Pont-de-l'Arche, de Gaillon et du Val-d'Hazey ; valant avenant à la « convention cadre pluriannuelle ORT-ACV – avenant de déploiement de Louviers », du 19 décembre 2019 et valant avenant à la convention ACV ORT de l'Agglomération Seine-Eure relative à la Ville de Gaillon. Cette convention constitue une convention cadre ; dite « chapeau », à laquelle toutes les conventions communales ORT de l'Agglomération Seine-Eure sont rattachées.

Enfin, le présent avenant n°3 est lui aussi rattaché directement à la convention chapeau de l'Agglomération Seine-Eure.

Article 13 : Modification de l'avenant

Le présent avenant peut être modifié en cas de nécessité par la Ville de Louviers sur simple information des partenaires signataires.

Il peut également être demandé à la Ville de Louviers de procéder à des modifications du présent avenant. Dès lors, la partie signataire à l'origine de la demande, doit nécessairement envoyer un courrier adressé à M. le Maire de Louviers, et transmettre copie dudit courrier à M. le Président de l'Agglomération Seine-Eure.

Article 14 : Disposition générale

Le présent avenant est produit en onze exemplaires.

Fait à Louviers, le

Le Maire de la Ville de Louviers	Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Le Préfet de l'Eure
M. François-Xavier PRIOLLAUD	M. Bernard LEROY	M. Simon BABRE
Le Président du Département de l'Eure	Le représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat	Le Directeur Régional de la Banque des Territoires
M. Alexandre RASSAËRT	M. Bernard LEROY	M. Frédéric NOËL
Le Président du CRAL	Le Directeur Général de l'EPFN	Le Président de la CMA de l'Eure
M. Alain PIQUET	M. Gilles GAL	M. Pascal CHEDEVILLE
Le Président de la CCI Portes de Normandie	Le Responsable Normandie de la SAPN	La Directrice Transition, RSE et Innovation de SNCF Immobilier
M. Jean-Michel COSTASÈQUE	M. Frédéric MICHEL	Mme Charlotte GIRERD

Annexes

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. État d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'actions

La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par le directeur de projet, sert de base à cet article. Dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalise un extrait du tableau.

Les actions sont classées de la manière suivante : livrées / en cours – financées / en cours / abandonnées.

- **Actions livrées**

Axe	Intitulé
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.1 Mise en œuvre de la charte des enseignes
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.9 Stratégie de Marketing territorial pour le centre-ville
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées	A 3.2 Étude de circulation et stationnement
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.2 Diagnostic structure et rénovation du kiosque du jardin public
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.1 Construction de la nouvelle École Jules Ferry
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.2 Plan Écoles 2 : études des besoins de rénovation des écoles

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.3 Étude et travaux pour la création d'un skate-park
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.4.2 Reconversion du patrimoine lovérien : Maison Condorcet
Axe transversal Smart City	T 1.2 Développement d'un outil de démocratie participative avec Orange

▪ **Actions en cours - financées**

Axe	Intitulé
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	A 1.2 Suivi-animation de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	A 1.3 Traitement de la copropriété dégradée insalubre du 20 rue du Quai
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	A 1.5 Reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.10 Fonds municipal d'attractivité commerciale
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.6 Plan fleurissement 1 : étude cour de la Mairie
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.7 Plan fleurissement 2 : installation de jardinières en centre-ville
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.9 Plan lumières : mise en lumière de sites patrimoniaux
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.10 Plan façades 2 : étude des façades ouest (rue du 11 novembre 1918)

▪ **Actions en cours**

Axe	Intitulé
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	A 1.1 Suivi-animation de l'OPAH intercommunale
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	A 1.4 Rénovation du quartier Salengro Maupassant
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.7 Aide à la transmission des entreprises
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.8 Accompagnement à la transition numérique
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.11 Rénovation du local commercial (Tiers-lieu – Corner Normand)
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées	A 3.1 Étude urbaine de requalification des boulevards (dont pistes cyclables)
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.1 Travaux de rénovation du kiosque de la Mairie
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.3 Plan places et placettes : 3 études d'aménagement pour les : Place du Champ de Ville ; Place de la République et Place de la Porte de l'eau
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.4 Plan signalétique : mise en œuvre du jalonnement urbain
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.5 Plan renouer avec l'Eure : aménagements d'espaces publics qualitatifs
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.8 Plan fleurissement 3 : étude et requalification des entrées de ville

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	A 4.11 Création d'un règlement local de publicité intercommunal
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.4.1 Reconversion du patrimoine lovérien : Manoir de Bigards
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.5 Étude pour la délocalisation des réserves des collections du musée de Louviers
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	A 5.6 Plan école phase 3 : rénovation des groupes scolaires
Axe transversal Transition environnementale	A T1.1 Étude urbaine de résilience

▪ **Actions abandonnées**

Axe	Intitulé
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.2 Coordination des animations et promotions
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.3 Accompagnement de l'association des commerçants
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.4 Conseil en communication digitale
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.5 Accompagnement des commerçants leaders dans leur communication digitale
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A 2.6 Gestion de l'offre : transmission des entreprises



2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Concernant les objectifs du programme ACV à Louviers, la Ville de Louviers avait lancé dès 2015 « *Louviers Cœur de Ville* ». Ce programme municipal visait à créer une cohérence d'intervention des politiques publiques locales (de la Ville, de l'Agglomération, du Département et de l'État), notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du cadre de vie.

À ce titre, le programme municipal avait pour ambition de mettre en valeur les atouts de la Ville : le patrimoine architectural, la diversité et la qualité des commerces, le marché, etc.

En outre, il devait améliorer l'image de la ville, rendre plus agréable la vie quotidienne, notamment en matière de transports et de stationnement. Enfin, il devait restaurer l'attractivité de la ville dans le but de donner envie aux personnes extérieures de venir travailler, vivre, habiter, consommer et de s'installer à Louviers.

Lorsque le programme ACV a été lancé début 2018, la Ville a candidaté pour intégrer ce dispositif national afin de poursuivre et amplifier la revitalisation de son centre-ville. Ainsi, elle a souhaité agir en faveur de l'habitat : notamment la rénovation de l'habitat (lutte contre l'habitat indigne, insalubre, dégradé), la diversification de l'offre de logements et la lutte contre la vacance. Dans le même temps, la Ville a voulu agir efficacement contre la vacance commerciale et également maintenir la diversité de commerces de son centre-ville.

En outre, la Ville s'est engagée en faveur des mobilités en développant davantage de pistes cyclables, en requalifiant les espaces publics du centre-ville, afin de laisser plus de place aux piétons et sécuriser leur déplacement.

D'autre part, la Ville a voulu agir au profit de la valorisation de son patrimoine architectural notamment en créant un plan façades, en collaboration avec la Région Normandie et l'Agglomération Seine-Eure.

De plus, la Ville a mis l'accent sur l'amélioration de son cadre de vie avec la création de places et placettes pour créer de nouveaux lieux de vie qualitatifs.

Enfin, la Ville a ambitionné accroître son offre de services et d'équipements pour attirer et conserver des actifs et usagers sur son territoire.

S'agissant des éléments facilitants, l'ensemble des partenaires a su répondre immédiatement présent et se mettre autour de la table pour aller dans la même direction. Ainsi, chacun des partenaires, au sein de son entité ou institution, a pu mettre en place des moyens humains et financiers spécifiques pour mettre en œuvre les orientations politiques de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure.

En outre, les partenaires ont de leur propre chef traduit la volonté nationale de revitaliser les centres-villes des villes moyennes, avec des dispositifs et leviers financiers dédiés de telle sorte à créer une dynamique au niveau local.



Concernant les difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme ACV, il s'agit en premier lieu du positionnement du Directeur de projet au sein de son entité et de sa relation avec les partenaires. En effet, au début de la démarche, il a fallu un certain laps de temps pour permettre aux agents des collectivités (Ville, Agglomération et Département) pour bien comprendre le rôle du Directeur de projet et quelles seraient ses missions sur le long terme. Ainsi, ce dernier a pu par la suite être bien identifié par l'ensemble des acteurs et parties prenantes du programme ACV de telle sorte à créer une synergie, une étroite collaboration, un partage actif de l'information et une réelle transversalité.

En outre, en second lieu, il a été question de savoir quels projets mériteraient une labellisation « Action Cœur de Ville » pour réaliser une campagne de communication comprise, ciblée et efficace auprès des acteurs et de la population. Le principal enjeu était de déterminer quelles actions et projets seraient les plus impactant en termes d'attractivité pour le centre-ville de Louviers.

S'agissant des leviers identifiés, nous pouvons en dénombrer quatre.

Le premier consiste en la disponibilité et la volonté d'avancer ensemble pour les partenaires lorsqu'il s'agit de contourner ou surmonter une difficulté. En outre, ces derniers ont aussi la possibilité de prendre en exemple d'autres territoires (benchmark) du programme ACV pour pouvoir expliciter tel ou tel cas de figure et ainsi trouver les solutions les plus adéquates et pertinentes pour notre territoire.

Le deuxième levier réside dans la philosophie du programme ACV, c'est-à-dire, qu'elle permet de définir un cadre de discussion et de négociation pour permettre aux projets qui contribuent à l'attractivité de Louviers et à son Agglomération de voir le jour.

Le troisième levier, et en particulier pour les partenaires nationaux (Anah, Banque des Territoires et Action Logement notamment), consiste en la régionalisation des acteurs de telle sorte à créer une réelle proximité avec le territoire et à faciliter également la prise de décision au niveau local.

Enfin, le quatrième levier repose sur la méthodologie du programme ACV. En effet, chaque projet ou action identifiée est rattachée à un axe bien spécifique. Cet axe s'articule avec une stratégie bien précise d'intervention et l'ensemble des axes constitue un programme d'actions global et transversal. Ce programme permet alors de balayer l'ensemble des champs qui touchent au cadre de vie, à l'habitat, aux déplacements, à l'aménagement et au développement du territoire et à l'urbanisme ; et par conséquent dynamise et rend davantage attractif les secteurs concernés par les actions et projets.

En ce qui concerne les résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire, nous pouvons mettre en avant des signaux très positifs en matière d'habitat, de commerces ou encore de mobilités.

Pour l'habitat, le territoire assiste à un regain d'attrait d'opérateurs nationaux (constructeurs et promoteurs).

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



Des opérations en renouvellement urbain sont ainsi portées par ces derniers sur un axe structurant (rue du 11 novembre 1918) qui constitue une pénétrante stratégique pour le périmètre cœur de ville. En outre, le taux de vacance de logements stagne autour des 10% sur l'ensemble de la commune. Avec les efforts de la Maison de l'Habitat de l'Agglomération Seine-Eure, des agents de la Ville de Louviers et du Directeur de projet, ce taux pourrait diminuer dans les prochaines années, notamment en ayant une action forte sur la vacance structurelle des logements et par le biais de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers.

En matière de commerces, depuis le recrutement d'un Manager de commerce en fin d'année 2020 et à une étroite collaboration avec la Direction du développement économique de l'Agglomération Seine-Eure, le taux de vacance commerciale est passé de 15% en 2019 à environ 8% fin 2022. De plus, le nombre de commerces a augmenté, passant de 333 en 2019 à 389 fin 2022. En outre, le taux d'enseigne nationale/internationale a augmenté de 3 points de % entre 2019 et fin 2022, pour atteindre 30%. D'autre part, la qualité et la diversité des commerces et notamment celles des restaurants ont progressé. En 2019, il y avait environ 13% de restaurants et cafés traditionnels et 55% de restauration rapide. Fin 2022, l'offre de restauration de qualité et de cafés a atteint 32% et celle de restauration rapide a chuté, pour atteindre 29%. Par ailleurs, s'agissant de la concentration de la vacance dans la rue du Quai, celle-ci s'est considérablement réduite passant de 16% en 2019 à environ 3% fin 2022. Cette vacance commerciale s'est alors davantage répartie sur le territoire. Enfin, le Manager de commerce, en lien avec le Directeur de projet ACV, ont créé un observatoire du commerce en régie pour avoir un état des lieux et pouvoir définir des orientations et une stratégie d'intervention. Plus spécifiquement sur la vacance commerciale, un recensement des locaux vacants a permis et permet de localiser cette vacance et de mettre en relation les propriétaires de locaux vacants avec de potentiels investisseurs et/ou porteurs de projets.

En matière de mobilités et déplacements, de nouveaux services ont été créés sur le territoire. En effet, une flotte de vélos électrique en libre-service répartis sur l'ensemble du territoire (7 stations avec 4 à 5 vélos par station) a été installée pour inviter fortement les habitants et usagers à recourir au vélo pour effectuer de courts trajets. En outre, le réseau de bus de l'intercommunalité s'est étoffé avec la création d'un Bus à haut niveau de service (BHNS), reliant la Place Thorel (requalifiée) de Louviers à la gare SNCF de Louviers-Val-de-Reuil de telle sorte à encourager l'utilisation de transports en commun sur le pôle urbain Louviers-Incarville-Le-Vaudreuil-Val-de-Reuil. L'intermodalité est aussi vivement encouragée avec l'installation de racks à vélos derrière 6 bus de la ligne utilisant le BHNS. Enfin, l'Agglomération et la Ville de Louviers ont inauguré en 2022 2 km de pistes cyclables, intégrés au projet Seine-Eure-Avenue pour renforcer le maillage cyclable de l'Agglomération et aussi faciliter les déplacements de courtes distances entre les communes de ce pôle urbain.



Pour ce qui est des projets emblématiques du programme ACV à Louviers, nous pouvons dénombrer 3 projets phares. Le premier est inscrit dans l'axe 1. Il s'agit de la reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry. Avec la construction de la nouvelle école, inaugurée en septembre 2022, le bâtiment de l'ancienne allait rester vacant. Avec le concours d'un opérateur et de la Foncière Logement, la Ville a cédé ce bien pour le transformer en une résidence de qualité.

Une vingtaine de logements verront le jour, dans un bâtiment ayant un cachet patrimonial et s'inscrivant dans la mémoire collective. Ainsi, la Ville procède à une gestion active de son patrimoine et redonne une nouvelle vocation (transformation de l'usage du bâti) pour créer une offre attractive de logements en cœur de ville.

Le deuxième projet phare est la création d'un lieu hybride et atypique qui s'inscrit dans l'axe 2. Il s'agit de la rénovation d'un local commercial pour en faire un tiers-lieu/corner normand. Ce lieu permettra de valoriser et promouvoir l'excellence des produits normands à l'échelle régionale, afin de faire rayonner Louviers et son Agglomération au sein de la Région Normandie. En outre, ce lieu permettra à des salariés et étudiants de passage ou bien du territoire, de rester connectés et de pouvoir travailler dans un lieu convivial où ils pourront se restaurer et également se détendre autour de manifestations culturelles et d'évènements.

Enfin, le troisième projet phare consiste en la réhabilitation du Manoir de Bigards qui s'inscrit dans l'axe 5. La reconversion de ce site (cinq bâtiments), aujourd'hui sous-occupés et générant peu de flux sur ce secteur, permettra de créer un nouveau lieu de vie et de convivialité. Ainsi, ce projet vise à la création d'une nouvelle offre de restauration de qualité. En outre, la reconversion du site traduit également la stratégie de l'Agglomération à implanter et fidéliser des artisans d'arts dans le cadre de sa politique de développement du territoire.

Pour conclure, par rapport à l'impact du programme ACV sur notre territoire en matière d'investissements privés, nous avons pu constater une hausse. En effet, un certain nombre d'investisseurs privés venant de la Métropole rouennaise et de la proche banlieue parisienne ont été attirés par un environnement de haute qualité et un écosystème favorable à la création de nouvelles filières économiques. En outre, des investisseurs privés en matière d'habitat sont en cours d'acquisition de nouveaux logements sur la rue du 11 novembre 1918 pour réaliser des investissements locatifs. Enfin, quelques investisseurs ont entamé des approches avec la Maison de l'Habitat et la Ville de Louviers pour s'intéresser à des biens à réhabiliter, et notamment dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers.

3. Bilan des interventions de la Banque des Territoires

NOM CONVENTION	DPT	NOM Projet	Modalité de financement	Enveloppe budgétaire	Montant CDC (k€)	Coût total Projet (k€)	Stade engagement CDC	Comptabilisation	Opération / Affaire	N° Opération	N° Affaire	N° Contrat	Date entrée vigueur (engagement pour prêts)	Date Engagement (date effet contrat pour prêts)
Louviers	27	Intervention en ingénierie de projet pour l'accompagnement à la mise en place d'un projet Tiers lieu sur la commune de Louviers	MABC	ACV	20,7	20,7	Contractualisé	é / Contrat	C		99643	112469		13/06/2023
Louviers	27	Assistance à Management de Projet	MABC	ACV		77,0	engagement initial	é / Contrat	O	36005				31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission B 4a	MABC	ACV	0,2		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	98887		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission B 1A	MABC	ACV	0,5		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	91284		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission B 4b	MABC	ACV	3,2		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	98889		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission A AMO	MABC	ACV	3,2		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	89639		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission B	MABC	ACV	5,1		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	99186		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission B 1B	MABC	ACV	5,6		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	91285		31/12/2018
Louviers	27	AMP Mission A AMO	MABC	ACV	28,7		Contractualisé	é / Contrat	C		83704	89640		31/12/2018
Louviers	27	DRNO - CASE - EXPÉRIMENTATION D'UN RÉSEAU FRANCE BARTER	Financement	ACV	21,1		Engagé	é / Contrat	A	42881	92680			04/06/2021
Louviers	27	VEFA RSS	Prêt	ACV	5170,0		Contractualisé	é / Contrat	U	U102575	U102575		27/07/2021	27/04/2022
Louviers	27	Etude pré-op OPAH-RU	Financement	DIVIMF	10,2	50,0	Engagé	é / Contrat	O	36005				17/10/2019
Louviers	27	DRNO - RSS LOUVIERS - CRÉDITS JURIDIQUES	Financement	DIVIMF	20,0	40,0	Engagé	é / Contrat	A	38729	91522		15/07/2019	22/01/2021
Louviers	27	DRNO - ACV LOUVIERS - EXPÉRIMENTATION LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE	Financement	ACV	32,4	81,0	Engagé	é / Contrat	O	36005	94649			14/12/2021
Louviers	27	ACV LOUVIERS - CASE - EXPÉRIMENTATION LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE	Financement	ACV	32,4	81,0	Engagé	é / Contrat	O	36005	95085			24/01/2022
Louviers	27	DRNO - ACV LOUVIERS - CASE - EXPÉRIMENTATION RACKS À VÉLO AUTOMATISÉS À L'ARRIÈRE DE BUS URBAINS	Financement	ACV	40,5	50,0	Engagé	é / Contrat	O	36005	94643			14/12/2021
Louviers	27	DRNO - ACV LOUVIERS - CASE - EXPÉRIMENTATION RACKS À VÉLO AUTOMATISÉS À L'ARRIÈRE DE BUS URBAINS	Financement	ACV	40,5	50,0	Engagé	é / Contrat	O	36005	95084			24/01/2022
Louviers	27	27 - RSS LOUVIERS	Investissement	ACV	2 450,0	5 000,0	Engagé	é / Contrat	A	38729	90578		15/07/2019	22/01/2021
Louviers	27	appui diagnostic numérique	MABC	ACV	12,0	12,0	Contractualisé	é / Contrat	C		91401	99601		21/04/2021
Louviers	27	Etude commerce centre ville	MABC	ACV	18,8		Contractualisé	é / Contrat	C	37656	84500	92237		02/10/2019
Louviers	27	Etude de marché projet hôtelier et restauration	MABC	ACV	24,0		Contractualisé	é / Contrat	C	37656	84503	92090		24/09/2019
Louviers	27	27 - ACV LOUVIERS - ETUDE COMMERCIALE	Financement	ACV	4,7	14,2	Engagé	é / Contrat	A	38762	86123			29/07/2019
Louviers	27	ACV - 27 - LOUVIERS - DIAGNOSTIC TECHNIQUE DU MANOIR DU BIGARD	Financement	ACV	10,1	20,3	Engagé	é / Contrat	A	39389	87178			12/11/2019
Louviers	27	27 - ACV LOUVIERS - ETUDE JURIDIQUE ET FONCIÈRE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE EPARECA	Financement	ACV	20,0	233,2	Engagé	é / Contrat	A	38762	86124			29/07/2019
Louviers	27	27 - LOUVIERS - COFINANCEMENT D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE	Financement	ACV	21,0		Engagé	é / Contrat	A	41751	91025			07/10/2020
Louviers	27	Etude espaces publics Quartier Maupassant	MABC	ACV	11,4		Contractualisé	é / Contrat	C		88321	96983		23/10/2020
Louviers	27	Etude pré-op OPAH-RU	Financement	DIVIMF	11,7		Engagé	é / Contrat	O					25/02/2020
Louviers	27	DRNO - ACV LOUVIERS - SUIVI-ANIMATION OPAH-RU LOUVIERS	Financement	Pol Ville 2021 2023	100,0	742,5	Engagé	é / Contrat	A	40409	98764			21/11/2022
Louviers	27	AMO recherche opérateur Manoir de Bigard	MABC	ACV	24,0		Contractualisé	é / Contrat	C		84503	94619		06/04/2020
Louviers	27	CN Groupe scolaire Ferry-vert	Prêt	ACV	1 800,0		Contractualisé	é / Contrat	U	U092309	U092309		24/08/2020	04/09/2020
Louviers	27	CN Groupe scolaire Ferry-vert	Prêt	ACV	1 800,0		Contractualisé	é / Contrat	U	U092309	U092309		24/08/2020	04/09/2020
Louviers	27	TRANSF.-LIGNE BHNS-LOUVIERS	Prêt	ACV	11 000,0		Contractualisé	é / Contrat	U	U101383	U101383		28/05/2021	17/06/2021
Louviers	27	DRNO - ACV LOUVIERS - ETUDE D'OPPORTUNITÉ D'UN TIERS-LIEU CAFÉ ÉQUITABLE EN COEUR DE VILLE	Financement	ACV	3,3	6,5	Engagé	é / Contrat	A	36005	90067			30/08/2020
Louviers	27	ACV CASE - STRATÉGIE DATA	Financement	ACV	6,9	22,8	Engagé	é / Contrat	A	36005	95817			30/03/2022
Louviers	27	ACV CASE - GRU ET OFFRE DE SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS	Financement	ACV	7,5	25,1	Engagé	é / Contrat	A	36005	95816			30/03/2022
Louviers	27	ACV LOUVIERS - ETUDE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITÉ TIERS-LIEU	Financement	ACV	22,1		Engagé	é / Contrat	A	36005	94328			10/11/2021
					22 781,7									

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'actions

Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- **Action A1.1 Suivi-animation de l'OPAH intercommunale**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) vise l'ensemble de la commune de Louviers, exceptée le périmètre ORT-ACV du Cœur de ville, qui lui est concerné par l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers. Cette OPAH concerne également les 59 autres communes de l'Agglomération Seine-Eure.
Objectifs	Amélioration du parc immobilier actuel : Lutte contre l'habitat indigne et la forte dégradation du bâti ; Lutte contre la vacance ; Lutte contre la précarité énergétique ; L'adaptation des logements et l'autonomie de la personne ; L'aide à destination des propriétaires bailleurs volontaires pour conventionner leurs logements.
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	L'Anah, l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure, la CAF de l'Eure, Action Logement Services Normandie, la Préfecture de l'Eure
Coût total	1 004 575 € TTC
Financements prévisionnels	Anah : 6 452 191 € Agglomération Seine-Eure : 746 075 € Département de l'Eure : 771 100 €
Date de lancement	13 février 2020

Date de livraison	1 ^{er} mars 2025
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de signalements (arrêtés de périls et d'insalubrité, infraction au RSD, précarité énergétique) en cours.</p> <p>Typologie des travaux subventionnés.</p> <p>Localisation des opérations financées.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements visités.</p> <p>Nombre de dossiers subventionnés.</p> <p>Nombre de logements vacants remis sur le marché.</p> <p>Nombre de particuliers bénéficiant d'un accompagnement social.</p> <p>Nombre de particuliers sortant de la précarité énergétique.</p> <p>Nombre de particuliers bénéficiant d'une adaptation de leur logement.</p>

▪ **Action A1.2 Suivi-animation de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Louviers**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) Cœur de Ville de Louviers ne concerne que le périmètre ORT-ACV du centre-ville de Louviers. Cette OPAH-RU vise à traiter 56 adresses identifiées comme prioritaires au sein du périmètre.
Objectifs	<p>Traitement des 56 adresses prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lutte contre l'habitat indigne ; -Lutte contre l'habitat insalubre ; -Lutte contre la vacance ; -Lutte contre la précarité énergétique ; -Accompagnement des copropriétés identifiées ;

	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser les opérations de recyclage ; -Mettre en valeur les façades du centre-ville historique.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Anah, l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure, la CAF de l'Eure, Action Logement Services Normandie, la Banque des Territoires.
Coût total	742 450 € TTC (coût de l'ingénierie)
Financements prévisionnels	<p>L'Anah : 1 718 468 € (ingénierie et aides aux travaux)</p> <p>L'État : 334 000 € (aides aux travaux)</p> <p>La Ville de Louviers : 357 875 € (ingénierie et aides aux travaux)</p> <p>L'Agglomération Seine-Eure : 476 000 € (aides aux travaux)</p> <p>Le Département de l'Eure : 210 507 € (aides aux travaux et ingénierie)</p> <p>La Banque des Territoires : 100 000 € (aide à l'ingénierie)</p>
Date de lancement	1 ^{er} mars 2022
Date de livraison	1 ^{er} mars 2027
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de signalements (arrêtés de périls et d'insalubrité, infraction au RSD, précarité énergétique) en cours.</p> <p>Typologie des travaux subventionnés.</p> <p>Localisation des opérations financées.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements visités.</p> <p>Nombre de dossiers subventionnés.</p> <p>Nombre de logements vacants remis sur le marché.</p> <p>Nombre de ménage sortant de la précarité énergétique.</p> <p>Nombre de copropriétés accompagnées.</p> <p>Nombre de façades réhabilitées.</p>

▪ **Action A1.3 Traitement de la copropriété dégradée insalubre du 20 rue du Quai**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	Recyclage de la copropriété dégradée et insalubre située au 20 rue du Quai. Dès que l'acquisition sera effective, via une procédure de DUP carence, la Ville de Louviers procédera à la démolition du 20 rue du Quai et du 3 rue du Polhomet (adresse dont elle est déjà propriétaire) afin de créer un nouveau lieu de vie : la placette du Polhomet.
Objectifs	Sécurisation du site afin d'éviter tout squat, intrusion et départ de feu. Réalisation des diagnostics nécessaires avant démolition. Réalisation effective des deux déconstructions. Création d'une nouvelle placette et d'un nouveau lieu de vie.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Anah
Coût total	345 960 € TTC
Financements prévisionnels	L'Anah : 244 768 € TTC
Date de lancement	3 février 2020
Date de livraison	Fin 2025
Indicateurs d'avancement	Nombre d'accord de copropriétaires. Nombre de diagnostics réalisés. Nombre de réseaux neutralisés.
Indicateurs de résultat	Durée de réalisation pour chacune des étapes susmentionnées.

▪ **Action A1.4 Rénovation du quartier Salengro Maupassant**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	Le quartier Salengro Maupassant est un quartier en veille selon la classification de l'ANRU. Un certain nombre d'immeubles ont été cédés par le bailleur social Monlogement27 à des investisseurs privés. Ce dernier reste néanmoins propriétaire d'un certain nombre d'immeubles avec des enjeux liés à la requalification des espaces publics et de la voirie.
Objectifs	<p>Redonner une meilleure lisibilité dans la domanialité des espaces et leur gestion entre les acteurs présents.</p> <p>Requalifier les espaces publics et la voirie pour créer un véritable lieu de vie dans ce quartier et apaiser les déplacements.</p> <p>Redonner plus d'espaces privatifs extérieurs aux occupants des logements.</p> <p>Végétaliser davantage les espaces publics.</p> <p>Créer davantage de mixité sociale dans ce quartier.</p> <p>Créer davantage de connexions en termes de mobilité avec la rue du 11 novembre 1918 et en direction du cœur de ville pour désenclaver ce quartier.</p> <p>Veiller à la bonne réhabilitation des bâtis anciens cédés par Monlogement27.</p> <p>Veiller au bon entretien du parc immobilier de Monlogement27.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, le bailleur social Monlogement27, Action Logement et les investisseurs privés concernés.
Coût total	1 231 500 € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	26 mars 2020

Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions avec les parties prenantes. Élaboration d'une stratégie, d'un phasage et d'un planning détaillé.
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeubles traités / réhabilités. Nombre de voiries et de secteurs requalifiés dans le quartier. Superficie des espaces publics requalifiés.

▪ **Action A1.5 Reconversion du bâtiment patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	<p>L'ancienne École Jules Ferry est un bâtiment emblématique du patrimoine lovérien.</p> <p>Ce site allait devenir vacant avec la construction de la nouvelle École Jules Ferry à proximité. Dès lors, dans le but d'éviter de laisser un bien inoccupé se dégrader et potentiellement sans aucune fonction à court terme, la Ville de Louviers a souhaité procéder à sa cession pour le transformer en logement.</p> <p>Préalablement à cette cession, dans le cadre du fonds friches, la Ville avait contractualisé avec l'EPFN dans le but d'étudier la structure du bâti et de prévoir une programmation test pour la future cession.</p> <p>Ainsi, la Ville a élaboré un cahier des charges et a communiqué auprès des opérateurs locaux et nationaux pour transformer la destination et l'usage du bâti actuel.</p> <p>Après un certain nombre d'échanges avec différents opérateurs, la Ville a choisi de retenir l'offre de la Foncière Logement avec une entreprise locale (SARL B2D), spécialisée dans la réhabilitation patrimoniale.</p> <p>La programmation de la future résidence prévoit 22 logements et un logement en habitat partagé.</p>
Objectifs	Avoir une gestion active du patrimoine immobilier de la Ville de Louviers.

	<p>Redonner une nouvelle fonction à un équipement communal inoccupé.</p> <p>Obtenir de nouvelles recettes liées aux produits des cessions communales.</p> <p>Produire du logement qualitatif à proximité du cœur de ville.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers / Foncière Logement
Partenaires locaux	L'EPFN, la Région Normandie, Foncière Logement, la SARL B2D.
Coût total	36 000 € TTC
Financements prévisionnels	<p>EPFN : 10 500 €</p> <p>Région Normandie : 12 000 €</p>
Date de lancement	26 mars 2018
Date de livraison	Courant 2025
Indicateurs d'avancement	<p>Permis de construire purgé.</p> <p>Compromis ou promesse de vente signée.</p> <p>Acte notarié signé.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Mise en œuvre des travaux préparatoires au chantier.</p> <p>Installation de la base vie pour le chantier.</p> <p>Date de commercialisation des logements.</p>

Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

▪ **Action A2.1 Mise en œuvre de la charte des enseignes**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>Dans le but d'avoir une meilleure qualité des vitrines et plus particulièrement des enseignes présentes sur le territoire, l'Agglomération Seine-Eure, en lien avec la Ville de Louviers, a créé une charte des enseignes. Celle-ci prévoit des orientations à destination des commerçants et exploitants de cases commerciales pour embellir les devantures commerciales.</p> <p>Dans le même temps, l'Agglomération Seine-Eure avait mis en place une Opération urbaine collective pour accompagner financièrement les commerçants dans la réalisation de leur projet de modernisation de leur devanture commerciale. 23 ont été accompagnés.</p>
Objectifs	<p>Créer un cahier des charges/orientations à destination des commerçants du centre-ville de Louviers pour valoriser leur devanture commerciale.</p> <p>Éviter de retrouver des devantures commerciales, avec des matériaux peu qualitatifs et/ou des couleurs criardes et trop chargées.</p> <p>Valoriser l'ensemble de la façade de l'immeuble, notamment pour les îlots de la Reconstruction : du RDC aux étages.</p> <p>Moderniser les commerces du centre-ville de Louviers.</p>
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers, la CCI Portes de Normandie, la CMA de l'Eure, le Département de l'Eure.
Coût total	39 000 €
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	19 juillet 2017

Date de livraison	12 novembre 2020
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerçants accompagnés dans la réalisation de leurs travaux de modernisation.
Indicateurs de résultat	Nombre de devantures commerciales modernisées. Montant moyen de subvention accordée au commerçant.

▪ **Action A2.7 Aide à la transmission des entreprises**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>L'âge des commerçants, encore en activité, augmente au fil des années. De plus en plus de commerces ne sont pas repris immédiatement et cela peut engendrer une vacance commerciale plus importante.</p> <p>Dans le même temps, quelques commerçants qui exercent encore souhaitent vendre leur fonds de commerce mais ne trouvent pas de repreneurs.</p> <p>Ces deux problématiques amènent l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers à envisager un dispositif sur-mesure.</p>
Objectifs	<p>Accompagner les commerçants dans leur recherche de repreneurs.</p> <p>Anticiper leur fin d'activité.</p> <p>Évaluer au plus juste la valeur de leur fonds de commerce.</p>
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers, la CCI Portes de Normandie, la CMA de l'Eure.
Coût total	€ TTC
Financements prévisionnels	? €

Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerçants qui pourraient être intéressés.
Indicateurs de résultat	Nombre de commerçants ayant été accompagnés et ayant trouvé un repreneur.

▪ **Action 2.8 Accompagnement à la transition numérique**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>Une écrasante majorité (plus de 60%) des commerçants de Louviers (pas uniquement le centre-ville) dispose d'un site internet pour présenter leur boutique et les produits ou services vendus. Dans le même temps, également, plus de 60% des commerçants lovériens disposent d'au moins un réseau social.</p> <p>Ces deux statistiques ne permettent pas cependant de connaître l'aisance et la capacité des commerçants lovériens à vendre leurs produits et services sur internet. Dès lors, cela amène l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers à envisager un dispositif sur-mesure.</p>
Objectifs	<p>Faciliter la création d'un site internet et / ou d'un réseau social.</p> <p>Améliorer l'utilisation et la communication sur un site et/ou un réseau social déjà existant.</p>
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers, la CCI Portes de Normandie, la CMA de l'Eure.
Coût total	? € TTC

Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerçants qui pourraient être intéressés.
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de commerçants ayant été accompagnés et ayant développé un site internet ou un réseau social.</p> <p>Nombre de commerçants ayant été accompagnés et ayant amélioré la présentation de leur site internet/réseau social et / ou leur campagne de communication sur leur site internet ou leur réseau social.</p>

▪ **Action A2.9 Stratégie de marketing territorial pour le centre-ville**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>En 2017, le #jaimelouviers a émergé sur les réseaux sociaux. En juin 2021, la Ville de Louviers a souhaité reprendre ce # comme un marqueur du territoire. Ainsi, elle a acquis un objet urbain, reprenant le #jaimelouviers. Ce dernier prend la forme d'une structure en acier géant qui a été installée devant le musée de la Ville, sur le parvis de la place Thorel.</p> <p>Cette structure constitue un élément d'attractivité au niveau local qui permet de souligner l'existence et l'importance de Louviers au sein de la Région Normandie. L'objet urbain #jaimelouviers est comparable à ceux présents dans des grandes villes telles que Rouen, Lyon, Paris, ou Amsterdam. Depuis son installation, de nombreux selfies ont été postés sur les réseaux sociaux.</p>
Objectifs	<p>Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.</p> <p>Créer un sentiment de fierté pour les habitants de Louviers.</p>

	Faire parler de Louviers au sein de la Région Normandie et renforcer son attractivité.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Aucun
Coût total	42 000 € TTC
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	2017
Date de livraison	Juin 2021
Indicateurs d'avancement	Aucun
Indicateurs de résultat	Nombre de selfies employant le #jaimelouviers.

▪ **Action 2.10 Fonds municipal d'attractivité commerciale**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>Dans le but de soutenir financièrement et ainsi favoriser les animations et les manifestations (sportives, culturelles, commerciales) en centre-ville, la Ville de Louviers a créé un dispositif à destination des commerçants.</p> <p>Un comité consultatif de la vie commerçante a été créé pour étudier chaque dossier et octroyer au maximum 75% de subventions du coût total TTC de l'animation.</p>
Objectifs	<p>Créer des conditions favorables aux animations et manifestations en centre-ville.</p> <p>Dynamiser le centre-ville avec des flux supplémentaires de consommateurs.</p>

	Renforcer l'attractivité du centre-ville et soutenir l'activité des commerçants.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'association des commerçants Louviers Shopping
Coût total	30 000 € à 50 000 € TTC par an
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	5 juillet 2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerçants ayant sollicité une subvention.
Indicateurs de résultat	Nombre de commerçants ayant reçu une subvention. Montant moyen de subvention accordée.

▪ **Action 2.11 Transformation d'un ancien local commercial (Tiers-lieu – Corner Normand)**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>À la suite d'une étude d'opportunité, puis d'une étude de faisabilité et de programmation pour développer un tiers-lieu/Corner Normand, la Ville de Louviers a suscité l'intérêt d'un certain nombre d'acteurs institutionnels : CCI Normandie ; CMA de l'Eure ; Normandie Attractivité et privés (Urban Connect) pour la création d'un lieu hybride, innovant et atypique.</p> <p>Une étude en cours a permis une étude bâtiminaire complète du 14 et du 16 rue du Général de Gaulle. En outre, elle propose plusieurs scénarii d'aménagement, comprenant phasage et coûts travaux. Le scénario retenu et qui est en cours de consolidation prévoit environ 2,5 millions € de travaux et permet une occupation de</p>

	<p>l'ensemble des espaces disponibles, sans phasage, avec des ouvertures entre les deux immeubles au RDC. À cette somme, il faut ajouter l'acquisition du 14 et du 16 rue du Général de Gaulle.</p> <p>En termes de programmation, le futur Corner Normand comprendra : une boutique de ventre de produits normands ; une activité café/petite restauration ; un espace bar, une activité séminaire/évènementiel et un espace de réunion/coworking.</p>
Objectifs	<p>Faire rayonner Louviers au sein de la Région Normandie.</p> <p>Attirer des touristes et consommateurs avec ce nouveau lieu.</p> <p>Promouvoir l'excellence des produits normands au sein de la Région Normandie.</p> <p>Créer un lieu de convivialité, de détente et de partage pour les habitants et les usagers de Louviers.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, la CCI Portes de Normandie, le Département de l'Eure, la CMA de l'Eure, Normandie attractivité, la Banque des Territoires.
Coût total	4 800 000 € TTC
Financements prévisionnels	L'Agglomération Seine-Eure, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la Banque des Territoires.
Date de lancement	13 février 2020
Date de livraison	Fin 2025
Indicateurs d'avancement	<p>Détermination du programme de travaux.</p> <p>Lancement du marché de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Production du rétroplanning de travaux.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Programme global fixé : coût des travaux avec l'occupation de l'ensemble des espaces.</p> <p>Business model avec le bilan d'exploitation finalisé.</p> <p>Autorisation d'urbanisme délivrée et purgée.</p> <p>Réception des notifications de subventions.</p>

Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

▪ **Action 3. 1 Étude urbaine de requalification des boulevards (dont pistes cyclables)**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Description générale	<p>Dans le but de développer les mobilités douces et décarbonées à l'échelle de Louviers, l'Agglomération Seine-Eure a lancé deux études : une première a été réalisée en janvier 2018 et a permis de donner des orientations et un chiffrage pour la requalification des boulevards du Maréchal Joffre, Jules Ferry et Georges Clémenceau.</p> <p>Une seconde étude a été menée en mars 2021 et a produit des orientations ainsi qu'un chiffrage pour la requalification du Boulevard de Crosne et la Chaussée du Vexin.</p> <p>Ces deux études ont mis en avant des coûts financiers ainsi que des contraintes techniques importantes pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations.</p> <p>Ainsi, l'Agglomération et la Ville ont décidé de privilégier la requalification de l'îlot de l'ex-gendarmerie pour les prochaines années avec des acteurs publics et privés. Cet îlot, situé entre le Boulevard du Maréchal Joffre et la Place de la République, a vocation à accueillir une percée végétale centrale (espace public végétalisé) afin d'amorcer la requalification globale des boulevards et créer une plus grande fluidité des mobilités douces.</p>
Objectifs	<p>Apaiser les flux sur la ceinture des boulevards.</p> <p>Développer les mobilités douces et décarbonées.</p> <p>Créer un maillage cyclable dans le centre-ville de Louviers et le connecter à la voie verte de l'Agglomération Seine-Eure.</p>
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers, le Département de l'Eure.
Coût total	4 900 000 € TTC

Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Janvier 2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Levée des contraintes techniques par des solutions opérationnelles.</p> <p>Phasage des travaux.</p> <p>Accord de subventions des partenaires.</p> <p>Trouver de nouveaux partenaires et sources de financement.</p>
Indicateurs de résultat	Lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

▪ **Action 3.2 Étude de circulation et stationnement**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Description générale	<p>La Ville de Louviers a identifié depuis plusieurs années des secteurs à enjeux en matière de sécurité routière et de conflits d'usages entre modes de déplacements.</p> <p>Pour ce faire, elle a lancé une étude d'aménagements de sécurité (uniquement en matière de gestion de la circulation) à l'échelle de l'ensemble de son territoire afin de définir une stratégie.</p> <p>Cette étude s'est terminée fin novembre-début décembre 2022. Elle a permis de mettre en avant 12 points prioritaires dont la création d'un centre-ville apaisé. Ainsi, sur les boulevards et à l'intérieur de ces derniers, la limitation de vitesse passera à 30 km/h.</p> <p>En outre, la zone 20 km/h existante est étendue à la Place de la Halle aux Drapiers ainsi qu'aux rues adjacentes pour créer une continuité avec la zone 20 actuelle (rue du Général de Gaulle et rue du Matrey).</p>
Objectifs	Sécuriser les zones à enjeux identifiées.



	Réaliser des aménagements routiers de sécurité. Inciter plus fortement à la pratique des mobilités douces en sécurisant les déplacements des piétons et des cyclables.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure.
Coût total	37 062 € TTC
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	3 janvier 2022
Date de livraison	7 décembre 2022
Indicateurs d'avancement	Phasage des aménagements prioritaires. Définition du programme de travaux avec la recherche de subventions.
Indicateurs de résultat	L'octroi de subventions de partenaires. Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

▪ **Action 4.1 Travaux de rénovation du kiosque de la Mairie**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Dans le but de sécuriser et de valoriser le patrimoine lovérien, la Ville de Louviers a lancé une étude technique en mai 2019 concernant le kiosque de la cour de l'hôtel de ville pour 23 964 € TTC.</p> <p>Cette étude a mis en évidence des coûts de sécurisation et de réhabilitation importants, autour des 501 000 € TTC.</p> <p>Dès lors, afin de sécuriser le kiosque, la Ville a fait appel à une entreprise spécialisée pour un montant de 24 180 € TTC, en ayant au préalable réalisé des études pour 21 704 € TTC.</p> <p>Aujourd'hui, le kiosque est sécurisé mais il reste de lourds investissements à réaliser pour l'embellir et améliorer son esthétique.</p>
Objectifs	<p>Mettre en valeur le patrimoine lovérien.</p> <p>Créer un lieu de vie et d'animation dans la cour de la Mairie.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'UDAP de l'Eure, l'Agglomération Seine-Eure, l'État.
Coût total	501 000 € TTC
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	Mai 2019
Date de livraison	Fin 2025

Indicateurs d'avancement	Actualisation du coût de réhabilitation. Élaboration d'un plan de financement.
Indicateurs de résultat	Notification de l'octroi de subventions. Lancement d'un marché pour la réhabilitation.

▪ **Action 4.2 Diagnostic structure et rénovation du kiosque du jardin public**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Dans le but de sécuriser et de valoriser le patrimoine lovérien, la Ville de Louviers a lancé une étude technique en mai 2019 concernant le kiosque du jardin public Aristide Briand. Des travaux de rénovation ont eu lieu entre mai-juin 2019 pour un montant de 63 600 € TTC financés par l'État (DSIL), l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers.
Objectifs	Mettre en valeur le patrimoine lovérien. Créer un lieu de vie au sein du jardin public Aristide Briand.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'État, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	63 600 € TTC
Financements prévisionnels	L'État : 26 500 € L'Agglomération Seine-Eure : 13 250 €
Date de lancement	Mai 2019
Date de livraison	Juin 2019

Indicateurs d'avancement	Durée de réalisation des travaux.
Indicateurs de résultat	Fréquentation du jardin public Aristide Briand.

- **Action 4.3 Plan Places et Placettes : 3 études d'aménagement pour les : Place du Champ de Ville, Place de la République, Place de la Porte de l'Eau**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>La Ville de Louviers, en lien avec l'Agglomération Seine-Eure, souhaite valoriser ses places pour y développer de véritables lieux de vie. Deux places (la Place Thorel et la Place de la Poissonnerie) ont d'ores et déjà bénéficié d'investissements conséquents de l'Agglomération et de la Ville. Ainsi, elles sont désormais réaménagées, apaisées et largement appropriées par les habitants et les usagers de passage sur le territoire.</p> <p>Dans le cadre de ce plan Places et Placettes, il reste trois places (la place du Champ de Ville, la Place de la République et la Place de la Porte de l'Eau) qui méritent une requalification globale. En effet, elles sont principalement utilisées comme zone de stationnement ou bien de point de passage pour circuler sur Louviers. Elles sont marquées par une présence affirmée de la voiture.</p> <p>La volonté du territoire est donc de réaménager ces places pour qu'elles soient davantage végétalisées et avec un usage plus mixte, notamment de détente, de loisirs et récréatif, avec des manifestations et animations.</p> <p>À l'issue d'un dialogue avec l'Agglomération, le réaménagement de la Place de la Porte de l'Eau apparaît comme prioritaire car elle constitue une entrée de ville qui a besoin d'être révélée.</p>
Objectifs	<p>Créer de nouveaux lieux de vie.</p> <p>Réduire le sentiment d'une présence importante de l'automobile.</p> <p>Réapproprier l'espace public par les habitants et usagers du territoire.</p>

	Développer les mobilités douces.
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	7 février 2022
Date de livraison	Août 2024
Indicateurs d'avancement	Déterminer les orientations définitives de la Place de la Porte de l'Eau. Déterminer le coût du programme de travaux. Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.
Indicateurs de résultat	Fréquentation de la place requalifiée. Nombre de manifestations/événements qui se déroulent sur la place requalifiée.

▪ **Action 4.4 Plan Signalétique : mise en œuvre du jalonnement urbain**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Partant du constat que la ville manquait de cohérence dans l'information directionnelle des automobilistes et d'une absence d'information des lieux emblématiques de Louviers, la municipalité a lancé deux études de conception. La première concerne le jalonnement urbain (19 884 € TTC) et la seconde s'attache à la signalétique patrimoniale (13 116 € TTC). Les deux études ont été finalisées en septembre 2019.

	<p>La signalétique patrimoniale a pu être déployée dans sa globalité à la fin du mois de janvier 2020, et ce, pour un montant de 144 000 € TTC.</p> <p>À ce jour, la mise en œuvre du jalonnement urbain n'a pas encore été réalisée et son coût était estimée à 150 000 € TTC.</p>
Objectifs	<p>Valoriser les lieux emblématiques de Louviers.</p> <p>Créer une cohérence et une lisibilité de la signalétique aussi bien patrimoniale que directionnelle.</p> <p>Améliorer l'esthétique de l'information dans l'espace public.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	327 000 € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Septembre 2018
Date de livraison	Début 2026
Indicateurs d'avancement	<p>Réactualisation du coût de la mise en œuvre de la signalétique directionnelle.</p> <p>Finalisation de la conception.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Remplacement des panneaux directionnels.</p> <p>Analyse du ressenti suite à la pose des nouveaux panneaux.</p>

▪ **Action 4.5 Plan Renouer avec l'Eure : aménagements d'espaces publics qualitatifs**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Louviers est traversée par de nombreux cours d'eau. La place de la nature en ville et plus particulièrement de l'eau méritent une attention particulière, notamment avec l'aménagement des berges.</p> <p>Ces espaces ne sont pas vraiment valorisés à l'heure actuelle. Ils pourraient à l'avenir être appropriés par les habitants et usagers du territoire.</p>
Objectifs	<p>Valoriser les berges afin qu'elles deviennent des espaces publics attractifs.</p> <p>Révéler la nature en ville.</p> <p>Créer de nouveaux usages pour ces espaces publics : ludiques et récréatifs.</p>
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Définition d'un périmètre.</p> <p>Proposition de plusieurs scénarii d'aménagement.</p> <p>Définition d'un programme de travaux avec un phasage.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Fréquentation des berges requalifiées.</p> <p>Nombre de manifestations/d'évènements sur ces espaces.</p>

▪ **Action 4.6 Plan de Fleurissement 1 : étude Cour de la mairie**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	La cour de l'hôtel de ville est un espace très minéralisé et qui a besoin d'être valorisé. À ce titre, la Ville de Louviers a contractualisé dans le cadre d'une convention de partenariat de projet avec le lycée Horti-pôle d'Évreux afin de requalifier cet espace. Cette convention permettra de réaliser une analyse paysagère pluridisciplinaire du site dans son environnement ; de produire un diagnostic paysager du site et de proposer plusieurs scénarii d'aménagement.
Objectifs	Végétaliser la cour de la Mairie. Créer un espace qualitatif, de détente et de loisirs. Créer un îlot de fraîcheur en ville.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Lycée Horti-pôle d'Évreux
Coût total	400 € TTC
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	Mai 2023
Date de livraison	Août 2025
Indicateurs d'avancement	Rendu du diagnostic. Rendu des scénarii d'aménagement avec un coût travaux.
Indicateurs de résultat	Détermination d'un scénario d'aménagement. Commencement des travaux. Fréquentation de la cour de la Mairie.

▪ **Action 4.7 Plan de Fleurissement 2 : installation de jardinières en centre-ville**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>La politique d'embellissement et de végétalisation du cœur de ville se manifestent également par l'installation de jardinières.</p> <p>Entre 2019 et 2020 : 61 jardinières ont été installées en centre-ville (rue du Matrey, Rue du Général de Gaulle, place Thorel, etc.) pour 86 594 € TTC. En 2021, la Ville a installé 25 jardinières rue du Maréchal Foch et sur le parvis de l'Église Notre Dame pour 35 489 € TTC.</p> <p>Chaque année, les jardinières sont remplacées avec une rotation de deux fois par an pour tenir compte des saisons.</p>
Objectifs	<p>Végétaliser le cœur de ville.</p> <p>Colorer l'environnement urbain.</p> <p>Favoriser la pollinisation dans l'environnement urbain.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Aucun
Coût total	122 083 € TTC
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	2019
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de jardinières remplacées.
Indicateurs de résultat	Fréquentation des lieux d'implantation des jardinières. Ressenti des habitants et usagers compte tenu de l'installation des jardinières.

027-212703755-20231113-23-134-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

▪ **Action 4.8 Plan de Fleurissement 3 : étude et requalification des entrées de ville**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Les entrées de ville de Louviers sont des espaces relativement minéralisés. Ils laissent une large place à l'automobile, avec des liaisons douces à créer.</p> <p>La Ville a entamé une première phase consistant en la végétalisation des ronds-points (Folleville et Becquet) entre 2020 et 2021. Ce secteur n'est pas situé en cœur de ville mais est sujet à enjeux avec le périmètre de l'entrée de ville du Becquet.</p> <p>Ainsi, la végétalisation a permis de réduire le sentiment d'une forte urbanisation à proximité de la N154 et du pôle commercial du Becquet.</p> <p>La Ville prévoit dans ACV 2 de poursuivre ses investissements aux abords des ronds-points avec les acteurs présents afin d'amplifier la végétalisation et de créer des espaces publics plus qualitatifs et par conséquent, davantage appropriés.</p>
Objectifs	<p>Végétaliser des espaces très urbanisés.</p> <p>Créer des îlots de fraîcheur.</p> <p>Faciliter les déplacements décarbonés.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	2020
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Détermination d'un périmètre précis d'intervention.</p> <p>Recherche d'essences et de plantes adaptées au secteur.</p>

	Détermination d'une enveloppe chiffrée pour les travaux.
Indicateurs de résultat	Superficie végétalisée. Fréquentation du secteur requalifié.

▪ **Action 4.9 Plan Lumières : mise en lumière de sites et d'équipements publics**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>La Ville de Louviers a choisi d'embellir également son centre-ville en mettant en lumière des lieux et bâtiments emblématiques dans le but de jouer sur les ressentis, en créant des ambiances. Pour cela, elle a mené une étude de conception entre 2018 et 2019 pour 33 660 € TTC.</p> <p>Depuis 2019, cinq bâtiments et lieux ont déjà été mis en lumière : l'École de Musique, le Square des Pénitents, le Square Albert 1^{er}, le Moulin ainsi que la Médiathèque pour 596 058 € TTC.</p> <p>Pour la période 2023, la Ville a choisi de mettre en lumière la Place de la Poissonnerie. Cette place a été requalifiée et est aujourd'hui de nouveau appropriée et plébiscitée par les habitants et usagers de Louviers grâce à l'implantation d'un restaurant/bar.</p>
Objectifs	<p>Mise en valeur de lieux et bâtiments emblématiques de Louviers.</p> <p>Créer des ambiances.</p> <p>Inviter les habitants et usagers de Louviers à découvrir ou redécouvrir le patrimoine lovérien.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	La Région Normandie, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	629 718 € TTC
Financements	La Région Normandie : 236 200 €

prévisionnels	L'Agglomération Seine-Eure : ? €
Date de lancement	Avril 2018
Date de livraison	Juin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de lieux et bâtiments mis en lumière.
Indicateurs de résultat	Fréquentation des lieux et bâtiments mis en lumière.

▪ **Action 4.10 Plan Façade 2 : étude des façades ouest (rue du 11 Novembre 1918)**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Dans le cadre de Seine-Eure-Avenue, l'Agglomération Seine-Eure avait mené une étude de requalification de la façade est de la rue du 11 novembre 1918. Cette étude a permis une recomposition urbaine de ce côté de la rue, et permettant également l'arrivée d'un BHNS. Aujourd'hui, l'immense majorité des programmes immobiliers sont en cours de commercialisation sur la façade est.</p> <p>Pour ne pas délaissier l'autre côté de la rue du 11 novembre (façade ouest), la Ville de Louviers a le 9 mai 2022 ajouté un nouveau périmètre (la rue du 11 novembre 1918) dans son plan façades. Ce nouveau périmètre prévoit des subventions plus importantes sur cet axe qui constitue une entrée de ville.</p> <p>En outre, l'Agglomération a lancé une nouvelle étude urbaine sur la façade ouest afin de définir une stratégie globale de requalification et formuler des préconisations (réhabilitations, démolitions, reconstructions, remembrements, etc.).</p>
Objectifs	<p>Valoriser l'ensemble de la rue du 11 novembre 1918.</p> <p>Améliorer l'esthétique des façades du côté ouest.</p> <p>Définir une stratégie d'intervention sur le long terme pour de potentielles acquisitions.</p>

Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure et Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	L'Agglomération Seine-Eure : € ? La Ville de Louviers pour le plan façades.
Date de lancement	Mai 2022
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires demandant une subvention. Rendu final de l'étude urbaine de la façade ouest.
Indicateurs de résultat	Nombre de façades réhabilités le long de la façade ouest. Mise en œuvre de la stratégie d'intervention.

▪ **Action 4.11 Création d'un règlement local de publicité intercommunal**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Le règlement local de publicité (RLP) de Louviers étant devenu caduque et l'Agglomération Seine-Eure ayant mis en place un PLUi-H sur son territoire, la Ville de Louviers souhaitait conserver un pouvoir en matière d'enseignes et ainsi contrôler l'esthétique des devantures commerciales dans son centre-ville. Dès lors, l'Agglomération Seine-Eure s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunale (RLPI) pour que les communes, dont Louviers, puissent avoir un droit de regard et ainsi veiller à la qualité des enseignes.
Objectifs	Air sur le quotidien des habitants et consommateurs en préservant le cadre de vie et l'environnement urbain.



	Contribuer à l'attractivité économique du centre-ville. Garantir la bonne visibilité des commerces du centre-ville.
Maitre d'ouvrage	Agglomération Seine-Eure
Partenaires locaux	La Ville de Louviers et l'association des commerçants Louviers Shopping.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Novembre 2021
Date de livraison	Septembre 2023
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions organisées.
Indicateurs de résultat	Nombre de commerces qui se conforment aux nouvelles règles du RLPI.

Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville

▪ **Action 5.1 Construction de la nouvelle école Jules Ferry**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Le bâtiment historique et patrimonial de l'ancienne École Jules Ferry commençait à engranger un certain nombre de problématiques : d'accessibilité, de consommation énergétique et de places disponibles pour accueillir davantage d'élèves. En outre, le coût élevé de la réhabilitation a poussé la municipalité à un choix financier plus rationnel : la construction d'un nouveau groupe scolaire.</p> <p>Dès lors, la Ville de Louviers s'est engagée dans un processus d'acquisition de 5 parcelles avec la mobilisation de l'EPFN (fonds friches et portage foncier) à hauteur de 384 000 € TTC afin de créer un nouveau groupe scolaire, plus au sud, à proximité de la Place du Champ de Ville.</p> <p>Ce nouveau groupe scolaire est aux dernières normes environnementales, avec un bâtiment à énergie positive, des matériaux bio-sourcés et dispose d'une cour végétalisée.</p>
Objectifs	<p>Disposer d'un bâtiment à énergie positive (faire des économies d'énergie).</p> <p>Disposer davantage d'espaces pour accueillir des élèves supplémentaires.</p> <p>Sensibiliser aux enjeux du changement climatique avec un bâtiment exemplaire.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'État, l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure, la Région Normandie, la Banque des Territoires.
Coût total	7 000 000 € TTC
Financements prévisionnels	<p>L'État : 1 100 000 €</p> <p>L'Agglomération Seine-Eure : 200 000 €</p> <p>Le Département de l'Eure : 800 000 €</p>

	<p>La Région Normandie : 100 000 €</p> <p>L'EPFN : 87 500 €</p> <p>La Banque des Territoires : prêt de 3 600 000 €</p>
Date de lancement	Juillet 2018
Date de livraison	Septembre 2022
Indicateurs d'avancement	Durée entre les différentes étapes du chantier.
Indicateurs de résultat	<p>Taux d'occupation des classes.</p> <p>Ressenti des élèves, des professeurs et du personnel municipal.</p>

▪ **Action 5.2 Plan Écoles 2 : étude des besoins de rénovation des écoles**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Ce plan a succédé au Plan Écoles 1 qui a permis de réaliser des travaux de rénovation (seize interventions) dans dix écoles lovériennes. Il a été mené entre juillet et novembre 2018. Son financement a bénéficié du soutien de l'État et du fonds de concours de l'Agglomération Seine-Eure.</p> <p>S'agissant du Plan Écoles 2, il a permis d'identifier des travaux de rénovation à mener, solliciter des financements et pouvoir les mettre en œuvre. Plus précisément, il s'est concrétisé par une intervention dans trois écoles (Les Acacias, Anatole France et Jacques Prévert).</p> <p>Le dédoublement des classes de CP à l'école des Acacias et des classes de CE1 à l'école Jacques Prévert a pu être entrepris.</p> <p>En outre, la réfection des toitures, le changement des menuiseries ainsi que la mise en accessibilité des écoles, ont fait partie des travaux subventionnés par l'État.</p>
Objectifs	Améliorer le confort des élèves, des professeurs et du personnel municipal.

	Augmenter les chances de réussite pour les élèves. Réaliser des économies d'énergie sur le long terme.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'État.
Coût total	476 258,40 € TTC
Financements prévisionnels	L'État : 200 355 €
Date de lancement	Octobre 2018
Date de livraison	Août 2019
Indicateurs d'avancement	Détermination du programme de travaux. Recherche de subventions auprès de l'État.
Indicateurs de résultat	Économies d'énergie constatées. Ressenti des élèves.

▪ **Action 5.3 Étude et travaux pour la création d'un skate-park**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	À la suite d'une étude de conception menée entre décembre 2018 et juillet 2019, des travaux d'aménagement ont été réalisés entre octobre 2019 et mars 2020 pour créer un skate-park, en bordure du rond-point de Folleville. Ce nouvel équipement a été positionné à proximité des équipements de loisirs (piscine, patinoire et bientôt un futur pôle de loisirs indoor).

	L'étude de conception réalisée entre décembre 2018 et juillet 2019, a prévu un lanceur courbe, une demi-pyramide, un lanceur fun-box et une plateforme plat-descente répartis sur un espace de 333 m ² .
Objectifs	Créer un lieu de vie pour les jeunes lovériens. Favoriser la pratique sportive. Redonner une nouvelle fonction et utilité à du foncier inoccupé.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'État, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	242 953,31 € TTC
Financements prévisionnels	L'État : 62 444 € L'Agglomération Seine-Eure : 31 222 €
Date de lancement	Décembre 2018
Date de livraison	Mars 2020
Indicateurs d'avancement	Détermination du programme de travaux. Recherche de subventions auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Fréquentation du lieu.

▪ **Action 5.4.1 Reconversion du patrimoine Lovérien : Manoir de Bigards**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	Le Manoir de Bigards, autrefois demeure particulière, est devenu propriété de la Ville de Louviers dans les années 60.

Ce site qui comprend quatre bâtiments distincts a accueilli de nombreuses activités culturelles ainsi que des services publics. Aujourd'hui, le site est encore occupé majoritairement par des associations culturelles.

Ce site, lauréat de la première vague de l'appel à projets « Réinventons nos Cœurs de Ville » a bénéficié du soutien de l'ANCT et du PUCA pour permettre sa mutation et sa reconversion.

La Banque des Territoires est également intervenue en finançant intégralement ou pour moitié trois études : une étude bâtiminaire et technique (analyser la structure du bâti), une étude de potentiel de développement d'une offre d'hôtellerie et de restauration (étude de marché pour vérifier la faisabilité de création des deux nouvelles offres sur ce site et dans le secteur) ainsi qu'une étude juridique (étude pour confirmer la faisabilité de cohabitation entre des activités économiques et le maintien du jardin public). Elle a également financé une mission de recherche investisseurs/exploitants.

Ainsi, la municipalité, confortée par l'appui de l'ANCT, du PUCA et de la Banque des Territoires, a lancé un appel à projets le 12 juillet 2021, avec deux orientations principales : l'une pour le développement d'une offre de restauration de qualité et l'autre pour la création d'une offre d'hôtellerie. En outre, l'appel à projets devait permettre la réhabilitation d'un patrimoine cher aux lovériens, contribuer à la redynamisation de la rue du Quai et créer un nouveau lieu de vie nocturne.

Cet appel à projets devait se clôturer le 30 novembre 2022 et se dérouler en deux temps : une première phase ouverte pour susciter l'intérêt de groupements et une seconde pour challenger deux à trois groupements retenus.

Malheureusement, la première phase n'a pas permis la constitution d'un groupement, regroupant toutes les compétences attendues (technicité bâtiminaire en réhabilitation, exploitants, financeur et investisseur). Ainsi, l'appel à projets a été déclaré infructueux à l'été 2022.

Néanmoins, au courant de l'année 2023, le réseau tissé par la Ville ainsi que les efforts de communication de la municipalité ont permis d'attirer des investisseurs potentiels ainsi que deux exploitants (un pour le développement d'une offre de restauration et un autre pour la promotion de l'artisanat d'art).

Il s'agit désormais de consolider les futurs partenariats et de contractualiser entre les différentes parties intéressées pour lancer la dynamique sur le site du Manoir de Bigards.

Objectifs	<p>Réhabiliter via un appel à projets du patrimoine.</p> <p>Redynamiser la rue du Quai.</p> <p>Créer de nouveaux flux dans le secteur.</p> <p>Créer un nouveau lieu de vie.</p> <p>Optimiser l'ensemble des espaces disponibles.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'ANCT, le PUCA, la Banque des Territoires, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	6 000 0000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : 66 150 €
Date de lancement	29 janvier 2019
Date de livraison	Milieu 2026
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de réunions avec les parties prenantes.</p> <p>Formalisation des besoins des parties prenantes.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Contractualisation entre les parties prenantes.</p> <p>Lancement du processus de désaffectation et de déclassement.</p> <p>Passage de la cession en conseil municipal.</p> <p>Dépôt des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Lancement des travaux.</p>

▪ **Action 5.4.2 Reconversion du patrimoine lovérien : Maison Condorcet**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>La municipalité a choisi de céder la Maison Condorcet, ancienne Banque de France, à un investisseur local qui a mené des travaux de rénovation pour développer des activités tertiaires.</p> <p>La cession a eu lieu le 3 octobre 2019 et a permis à la Ville de récupérer une recette de 756 000 € TTC.</p> <p>La Ville est encore pour le moment locataire de l'entresol qui permet d'entreposer les réserves des collections du musée de Louviers.</p> <p>À terme, ces réserves seront stockées dans un nouveau lieu, propriété de la Ville pour ne plus verser de loyer.</p>
Objectifs	<p>Avoir une gestion active de son patrimoine.</p> <p>Redonner une nouvelle vocation à un bâtiment sous-occupé.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Aucun
Coût total	0 € TTC
Financements prévisionnels	756 000 €
Date de lancement	Janvier 2019
Date de livraison	Octobre 2019
Indicateurs d'avancement	Nombre d'échanges avec des investisseurs potentiels.
Indicateurs de résultat	Réalisation de la cession.

▪ **Action 5.5 Étude pour la délocalisation des réserves des collections du musée de Louviers**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Actuellement au sous-sol de l'ancienne Maison Condorcet, les réserves des collections du musée de Louviers, qui n'ont pas vocation à rester entreposées au sein de ce dernier, seront relocalisées dans un nouveau lieu, dont la Ville de Louviers sera pleinement propriétaire.</p> <p>Une première étape consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité autour des 10 000 € TTC pour définir les besoins et les chiffrer.</p> <p>Une seconde étape interviendra par la suite par la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment afin d'entreposer lesdites réserves. Celle-ci est estimée aujourd'hui au moins à 1 000 000 € TTC.</p>
Objectifs	<p>Arrêter de verser un loyer à un tiers.</p> <p>Trouver un lieu sain et adéquat pour garantir la sécurité des réserves des collections du musée sur le long terme.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers.
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, l'UDAP de l'Eure, la Région Normandie.
Coût total	1 160 000 € TTC
Financements prévisionnels	<p>La DRAC Normandie : € ?</p> <p>L'Agglomération Seine-Eure : € ?</p>
Date de lancement	Juin 2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement d'un marché pour définir le lieu adéquat.

Indicateurs de résultat	<p>Validation du lieu retenu.</p> <p>Définition du programme de travaux.</p> <p>Lancement des travaux.</p>
-------------------------	--

▪ **Action 5.6 Plan école phase 3 : rénovation des groupes scolaires**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Ce plan succède aux Plans Écoles 1 et 2. Il se concentre sur l'étude des nouveaux besoins en termes de rénovation, d'accessibilité et de confort des groupes scolaires.</p> <p>Entre 2021 et 2022, ce plan a permis d'améliorer le confort et la performance énergétique de 6 bâtiments : l'école maternelle des Cascades et l'école primaire du Hamelet ; l'école maternelle Roger Salengro ; l'école primaire Jean Moulin ; l'école maternelle du Chat Perché et le groupe scolaire Jacques Prévert.</p> <p>Sur le plan énergétique, des fenêtres, des portes, des radiateurs, des sols ainsi qu'un système de chauffage ont été changés. Quant au confort et à l'empreinte carbone, de l'éclairage à la LED a été installé pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments scolaires.</p> <p>Chaque année, de nouveaux travaux sont programmés et réalisés afin de limiter la consommation d'énergie des bâtiments scolaires et améliorer le cadre de travail des élèves, des professeurs et du personnel municipal.</p>
Objectifs	<p>Améliorer le confort et l'usage pour les élèves, les professeurs et le personnel municipal.</p> <p>Réduire la consommation d'énergie des bâtiments scolaires.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'État.
Coût total	? € TTC

Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Janvier 2021
Date de livraison	Décembre 2026
Indicateurs d'avancement	Montants de subventions reçues.
Indicateurs de résultat	Nombre d'opérations réalisées.

- **Action 5.7 Projet de renforcement des moyens alloués au CHI de Louviers avec la labellisation « hôpital de proximité »**

Type de projet	Projet
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>À la suite de la labellisation « hôpital de proximité » du CHI Elbeuf-Louviers, la Ville de Louviers souhaite que l'hôpital puisse bénéficier de moyens supplémentaires (matériel, humains et financiers).</p> <p>Ces moyens doivent permettre d'une part, le renforcement de l'offre de soins sur le territoire et d'autre part, l'amélioration de l'accès pour les habitants et usagers du territoire à cette même offre.</p> <p>À terme, cet hôpital doit être en capacité d'offrir davantage de soins de qualité et accroître ses services pour que l'Agglomération Seine-Eure devienne plus autonome vis-à-vis du territoire métropolitain.</p>
Objectifs	<p>Augmenter l'offre de soins de l'hôpital.</p> <p>Rendre davantage accessible les soins pour limiter les déplacements des patients en dehors du territoire.</p> <p>Créer un pôle de santé attractif sur le territoire pour attirer de nouveaux praticiens et médecins.</p>

Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Le CHI Louviers-Elbeuf, l'ARS Normandie, la CPAM, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Fin 2023
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions organisées.
Indicateurs de résultat	Convention de partenariat signée. Arrivée de nouveaux matériels et de moyens humains à l'hôpital.

▪ **Action 5.8 Projet de création d'une Maison des femmes**

Type de projet	Projet
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les violences à l'encontre des femmes, la Ville de Louviers souhaite disposer d'un nouveau service sur son territoire.</p> <p>Ce lieu a pour ambition de proposer tout un parcours de soins aux femmes qui sont victimes de violences : physique, sexuelle, verbale, etc.</p> <p>En outre, il permettra d'accueillir des femmes en situation de vulnérabilité ou de précarité afin qu'elles puissent trouver de l'aide, de l'écoute, du réconfort et des solutions.</p>
Objectifs	Développer un nouveau service public pour renforcer l'offre de santé et de soins.

	Disposer d'un lieu spécifique sur le territoire dans lequel des femmes victimes de violences pourront s'adresser.
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	Le CHI Elbeuf-Louviers, l'ARS Normandie, l'Agglomération Seine-Eure.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Fin 2023
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions organisées.
Indicateurs de résultat	Site repéré pour accueillir ce nouveau service. Convention signée entre les parties prenantes. Détermination du programme de travaux et du coût. Lancement des travaux.

- **Action 5.9 Projet de création d'un local mutualisé Police Nationale-Police Municipale sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie**

Type de projet	Projet
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	Situé dans le cœur de ville et à proximité d'une des places de Louviers (la Place de la République), l'îlot de l'ex-gendarmerie accueille en partie des réfugiés ukrainiens. À terme, cet îlot sera divisé : d'un côté, il y aura le nouveau siège du bailleur social Monlogement27 à l'ouest et de l'autre côté, à l'est, il est projeté la déconstruction des

	<p>bâtiments de l'ancienne gendarmerie (aujourd'hui vacante) pour y développer un projet mixte : logement, tertiaire et un local mutualisé Police-Nationale – Police-Municipale.</p> <p>Au centre de cet îlot, il est également prévu de créer un espace public végétalisé, avec du mobilier urbain pour l'ouvrir vers le Boulevard du Maréchal Joffre de telle sorte à favoriser les mobilités douces entre ce même boulevard et la Place de la République.</p>
Objectifs	<p>Ouvrir l'îlot et créer une porosité entre le Boulevard du Maréchal Joffre et la Place de la République.</p> <p>Créer un espace public végétalisé et un nouveau lieu de vie.</p> <p>Mutualiser les locaux de la Police Nationale et de la Police Municipale pour regrouper les forces de l'ordre dans un même espace.</p> <p>Renforcer la proximité du service public de sécurité pour les administrés.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers et Département de l'Eure.
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure, un opérateur privé.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	? €
Date de lancement	Janvier 2022
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions organisées.
Indicateurs de résultat	<p>Détermination des orientations.</p> <p>Définition du programme de travaux et du coût.</p> <p>Lancement d'un éventuel appel à projets pour cadrer au mieux le devenir de la partie est de l'îlot.</p>

Axe transversal Transition environnementale

▪ **Action T1.1 Étude urbaine de résilience**

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe transversal Transition environnementale
Description générale	<p>Compte tenu des enjeux en matière environnementale et de transition écologique, l'Agglomération ainsi que la Ville, recherchent à réduire considérablement les impacts du dérèglement climatique sur le territoire.</p> <p>Cette volonté se traduit par une analyse fine et détaillée de la ville, au travers de son aménagement et développement, notamment sous le prisme des îlots de chaleur.</p> <p>Cette étude doit permettre au territoire d'activer sa capacité de résilience face aux aléas et d'adapter au mieux son développement pour le bien-être de ses habitants et usagers.</p>
Objectifs	<p>Analyser et identifier les îlots de chaleur du territoire.</p> <p>Définir des secteurs à enjeux.</p> <p>Proposer des pistes et solutions afin de réduire ces îlots sur le territoire.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers
Partenaires locaux	L'Agglomération Seine-Eure, la Banque des Territoires.
Coût total	? € TTC
Financements prévisionnels	La Banque des Territoires : ? €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de secteurs identifiés.</p> <p>Priorisation des sites à enjeux.</p>



Indicateurs de résultat	Production de schémas pour concrétiser les solutions envisagées. Nombre de degrés gagnés compte tenu des aménagements projetés.
-------------------------	--

Axe transversal Smart City

▪ **Action T1.2 Développement d'un outil de démocratie participative avec Orange**

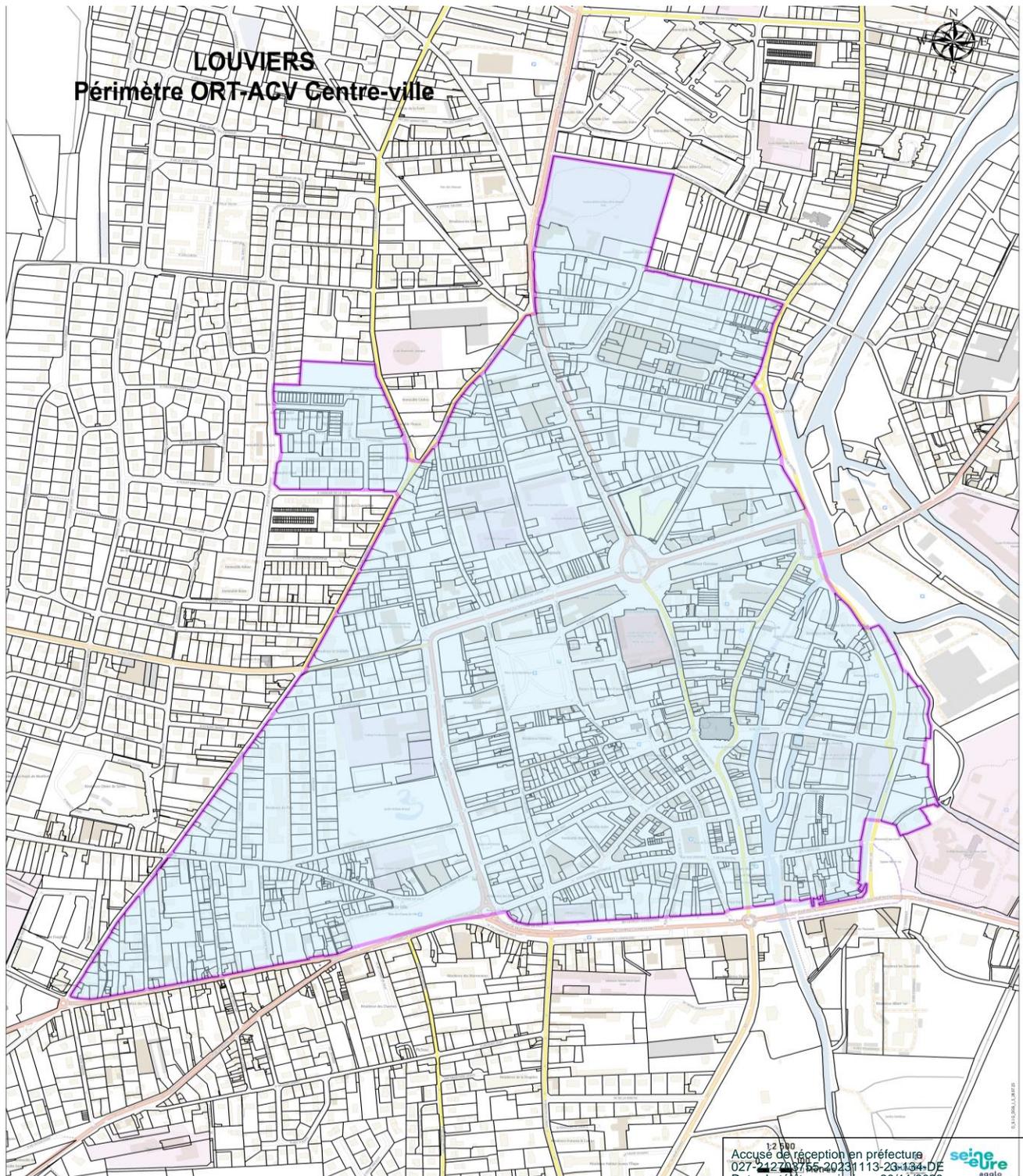
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe transversal Smart City
Description générale	<p>Après 3 ans de travail, en lien avec l'entreprise Eolas, prestataire d'Orange, la plateforme j'aimelouviers.fr a pu voir le jour début février 2022.</p> <p>Elle a été testée entre novembre 2021 et janvier 2022 par plus de 200 utilisateurs afin de recueillir leur avis.</p> <p>Cette plateforme repose sur 3 piliers. Le premier vise à promouvoir l'entraide pour ses utilisateurs (« je propose mes services »). Le deuxième invite les administrés à davantage de participation à la vie locale, notamment via un possible budget participatif (« je participe à la vie citoyenne »). Enfin, le troisième et dernier pilier tend à mieux informer la population des événements et manifestations sur le territoire (« j'ai envie de sortir »).</p> <p>Afin d'accroître l'utilisation de la plateforme, la Ville a recruté en 2023 un agent spécifique pour l'animer.</p>
Objectifs	<p>Renforcer l'implication de l'administré dans la vie locale.</p> <p>Accroître la visibilité des événements et manifestations pour l'administré.</p> <p>Améliorer la cohésion et l'entraide au niveau local entre les habitants.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Louviers.
Partenaires locaux	L'État.
Coût total	116 175 € TTC
Financements prévisionnels	L'État : 77 850 €
Date de lancement	Janvier 2020



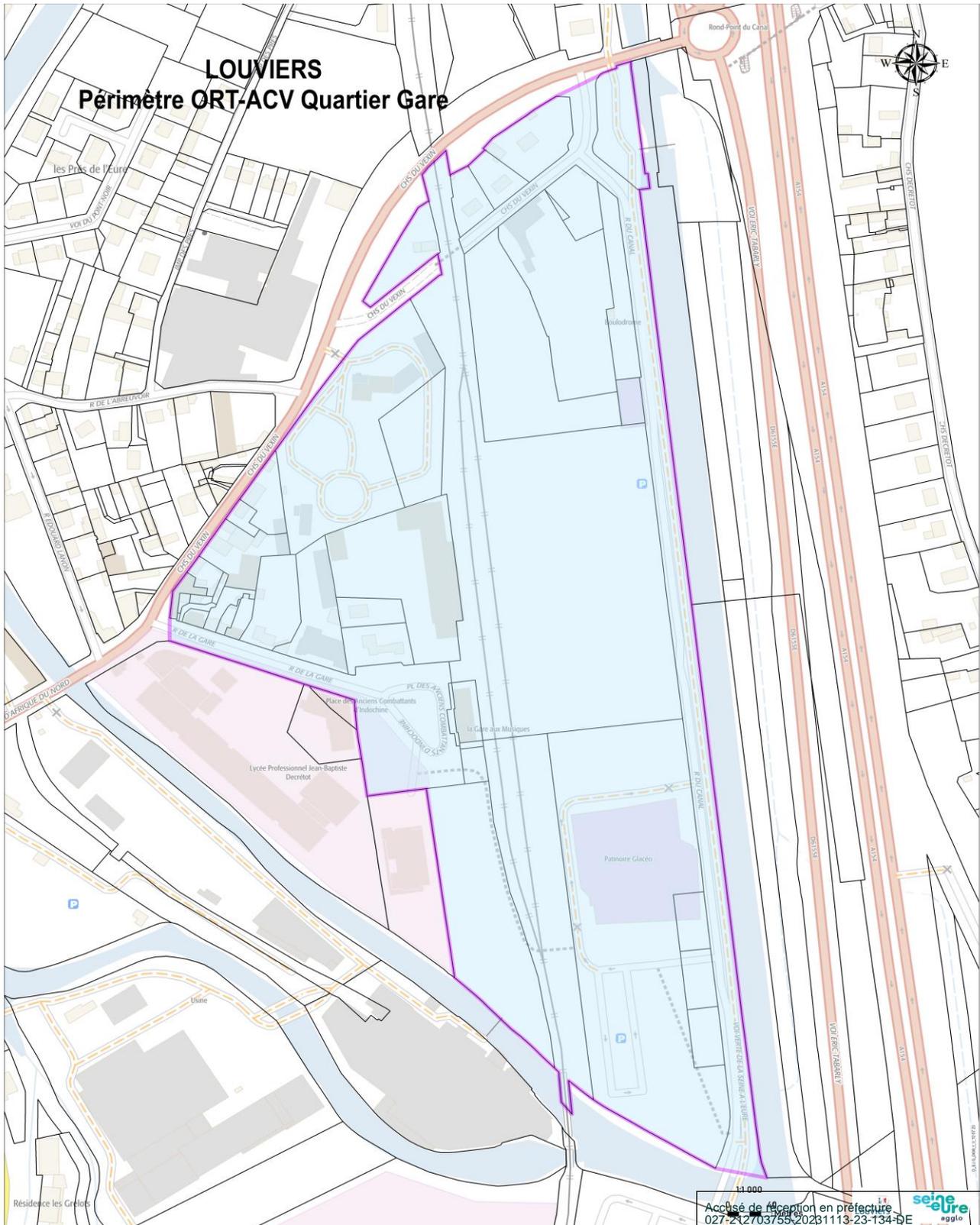
Date de livraison	Février 2022
Indicateurs d'avancement	Nombre de réunions organisées.
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs. Nombre d'annonces publiées. Nombre d'évènements organisés.

Annexe 3 : Cartographie des nouveaux périmètres

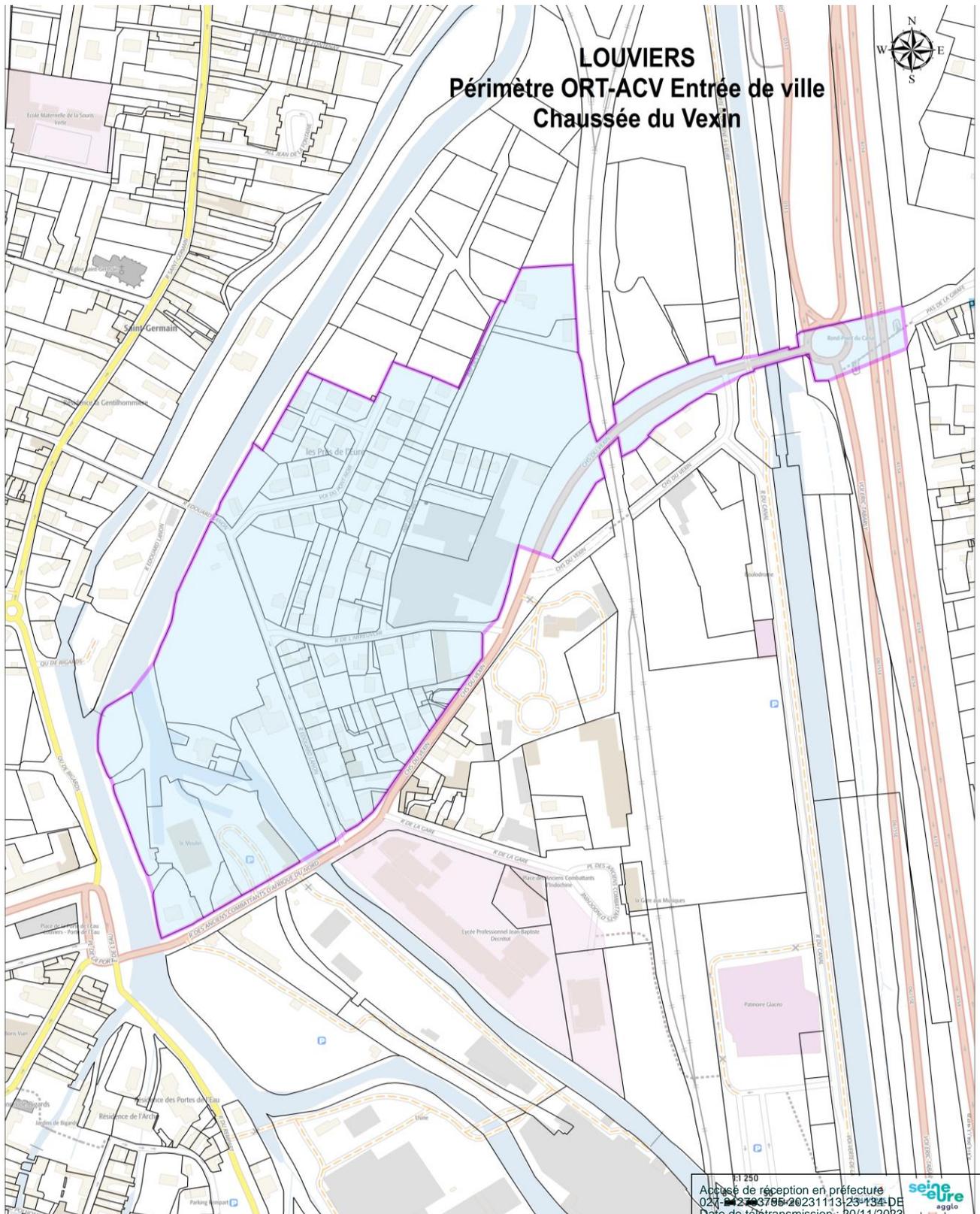
Nouveau secteur ORT-ACV du Cœur de ville



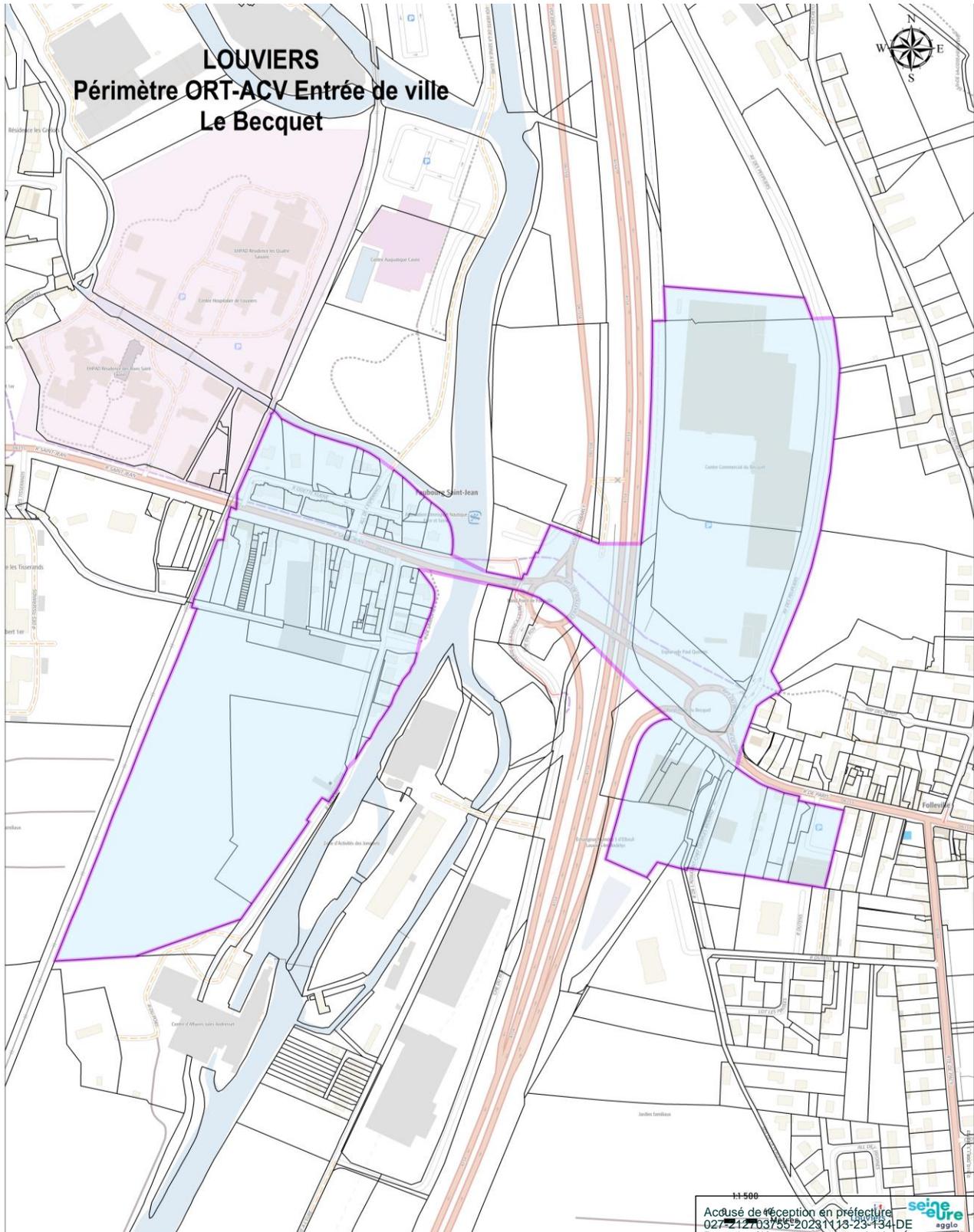
Secteur ORT-ACV Nouveau quartier de la gare



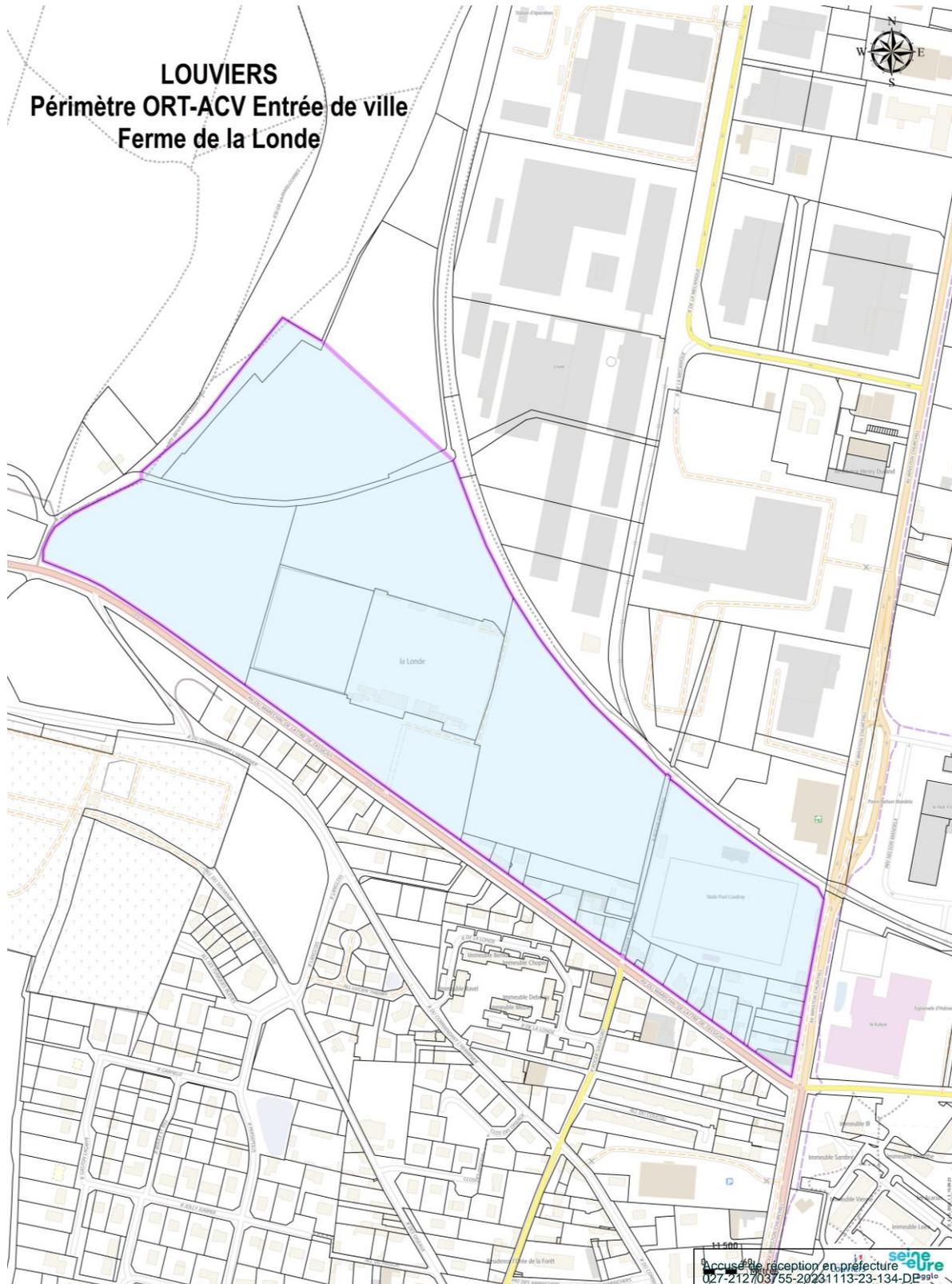
Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin



Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville du Becquet



Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Ferme de la Londe



Annexe 4 : Listing des adresses incluses dans les nouveaux périmètres

Nouveau secteur ORT-ACV du Cœur de ville

Nom de rue	Numéros concernés
Boulevard de Crosne	Intégralité
Boulevard du Docteur Postel	Intégralité
Boulevard Georges Clemenceau	Intégralité
Boulevard Jules Ferry	Intégralité
Boulevard Maréchal Joffre	Intégralité
Impasse Fontaine Martel	6
Impasse Massacre	Intégralité
Impasse Saint-Germain	Intégralité
Impasse Simon	Intégralité
Jardins de Bigards	Intégralité
Place de la Halle Aux Drapiers	Intégralité
Place de la Poissonnerie	Intégralité
Place de la Porte de l'Eau	Intégralité
Place de la République	Intégralité
Place du Champ de Ville	Intégralité
Place du Parvis	Intégralité
Place du Pilon	Intégralité
Place Ernest Thorel	Intégralité
Place Georges Méliès	Intégralité

Quai de Bigards	Intégralité
Quai des Lavandières	Intégralité
Rue Achille Mercier	Intégralité
Rue Angélique Vignon	Intégralité
Rue au Coq	Intégralité
Rue Auguste Fromentin	Intégralité
Rue aux Huiliers	Intégralité
Rue Beaulieu	Intégralité
Rue Blaise Pascal	Intégralité
Rue Boieldieu	Intégralité
Rue Caroline	Intégralité
Rue Cavalier de la Salle	Intégralité
Rue Constant Roussel	Intégralité
Rue de la Citadelle	Intégralité
Rue de la Croix Beaulieu	Intégralité
Rue de la Laiterie	Intégralité
Rue de la Poste	Intégralité
Rue de l'Écho	Intégralité
Rue de l'Église Saint-Germain	En partie
Rue de l'Équerre	Intégralité
Rue de L'Ile	Intégralité
Rue des Déportés	Intégralité
Rue des Fougères	Intégralité

Rue des Grands Carreaux	Intégralité
Rue des Maillets	Intégralité
Rue des Martyrs de la Résistance	Intégralité
Rue des Pénitents	Intégralité
Rue des Pompiers	Intégralité
Rue des Quatre Moulins	Intégralité
Rue des Tanneurs	Intégralité
Rue du 11 Novembre 1918	Intégralité
Rue du 8 Mai 1945	Intégralité
Rue du Bal Champêtre	Intégralité
Rue du Charbonnier	Intégralité
Rue du Chatel	Intégralité
Rue du Cornu	Intégralité
Rue du Dr Blanchet	Intégralité
Rue du Général de Gaulle	Intégralité
Rue du Gouverneur Noufflard	Intégralité
Rue du Gril	Intégralité
Rue du Marché aux Œufs	Intégralité
Rue du Maréchal Foch	Intégralité
Rue du Matrey	Intégralité
Rue du Mûrier	Intégralité
Rue du Pilori	Intégralité
Rue du Polhomet	Intégralité

Rue du Quai	Intégralité
Rue du Rempart	Intégralité
Rue du Sornier	Intégralité
Rue du Tir	Intégralité
Rue Dupont de l'Eure	Intégralité
Rue Edouard Pelletier	Intégralité
Rue Enguerrand	Intégralité
Rue Félicité	Intégralité
Rue Félix	Intégralité
Rue Flavigny	Intégralité
Rue Gustave Bertinot	Intégralité
Rue Guy de Maupassant	18 – 20 – 22 – 24 – 26 – 28
Rue Jean Nicolle	Intégralité
Rue Louis Pasteur	Intégralité
Rue Louis Picard	Intégralité
Rue Massacre	1 à 68
Rue Nicolas Poussin	Intégralité
Rue Pampoule	Intégralité
Rue Pierre Le Massif	Intégralité
Rue Pierre Mendès France	Intégralité
Rue Roger Salengro	1 au 15 (impairs)
Rue Saint-Germain	1 au 63
Rue Saint-Jean	2

Rue Saint-Louis	Intégralité
Rue Saint-Paul	Intégralité
Rue San Vito dei Normanni	Intégralité
Rue Tarabit	Intégralité
Rue Tatin	Intégralité
Rue Ternaux	Intégralité
Rue Tour Gambette	Intégralité
Rue Tournante	Intégralité
Rue Trinité	Intégralité
Rue Victor Hugo	Intégralité
Square Albert 1 ^{er}	Intégralité

Nouveau secteur ORT-ACV du Hub Expo & Congrès, avec ses abords

Nom de rue	Numéros concernés
Avenue François Mitterrand	21– 23 – 9001
Avenue Winston Churchill	26 – 9001
Rue des Entrepôts	3 – 7 – 7bis – 9 – 11
Rue Saint-Hildevert	Parcelles à proximité directe du Hub Expo & Congrès

Secteur ORT-ACV du Nouveau quartier de la gare

Nom de rue	Numéros concernés
Avenue des Peupliers	9200
Chaussée du Vexin	3 – 5 – 7 – 9 – 11 – 15bis – 34 – 36 – 36bis – 38 – 92
Place des Anciens Combattants d'Indochine	32bis – 9200 – 9005
Rue de la Gare	16 – 20 – 22 – 24 – 26 – 30 – 32
Rue du Canal	1 – 20

Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Chaussée du Vexin

Nom de rue	Numéros concernés
Chaussée du Vexin	2 – 4 – 6 – 8 – 8bis – 10 – 12 – 14 – 16 – 18 – 20
Impasse des Prés	4 – 4bis – 5 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19
Rue de la Gare	8
Rue de l'Abreuvoir	Intégralité
Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	2 – 4 – 10 – 12 – 14
Rue Edouard Lanon	1 – 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12 – 14 – 16 – 20
Voie du Pont Noir	Intégralité

Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville du Becquet

Nom de rue	Numéros concernés
Avenue des Peupliers	Parcelles du centre commercial du Becquet
Chaussée de Paris	Parking et desserte du 49 rue de Paris
Rue de la Motte	7
Rue de Paris	1 – 5 – 49 – 51 – 53 – 55 – 57 – 9009
Rue du Port	3 – 5 – 5a – 5bis – 6 – 7 – 7a – 7bis – 8 – 10 – 12
Rue Saint-Jean	12 – 12ter – 14 – 15 – 17 – 19 – 21bis – 21C – 21D – 21E – 21F – 21G – 21H – 21J – 21K – 21L – 25 – 30 – 32 – 33 – 34 – 34bis – 35 – 37 – 38 – 39 – 39bis – 40 – 41 – 43 – 46 – 48 – 49 – 50 – 52 – 53 – 55 – 57 – 59
Sente de la Plaquette	Parcelles du garage

Secteur ORT-ACV de l'entrée de ville de la Ferme de la Londe

Nom de rue	Numéros concernés
Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	3 – 5 – 7 – 11 – 13 – 19 – 21 – 23 – 25 – 27 – 29 – 31 – 33 – 35 – 35bis – 37 – 41
Avenue Winston Churchill	29 – 31 – 33 – 35 – 37
La Londe	Intégralité
Rue Roger Salengro	91 – 93 – 95